

Rapport annuel du Conseil d'État 2014

Sommaire

Rapport annuel 2014

- 6 Département du territoire et de l'environnement
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département des institutions et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 21

Rapport sur les comptes 2014

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Résultat des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 36 Écart entre les comptes 2014 et les comptes 2013
- 41 Analyse du bilan au 31 décembre 2014
- 44 Dette

- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2014. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Conception graphique et couverture Create! **Conception graphique et préresse** Chantal Moraz. **Relecture** Olivier Bloesch. **Impression** CADEV.

Contact Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud (BIC), 021 316 05 15, info.bic@vd.ch

Rapport annuel du Conseil d'État 2014



© JEAN-BERNARD SIEBER, ARC

De gauche à droite, entourés par le chancelier Vincent Grandjean (à dr.)
et la vice-chancelière Sandra Nicollier :

Béatrice Métraux (Institutions et Sécurité);

Pascal Broulis (Finances et Relations extérieures);

Philippe Leuba (Économie et Sport);

Pierre-Yves Maillard (Président, Santé et Action sociale);

Anne-Catherine Lyon (Formation, Jeunesse et Culture);

Jacqueline de Quattro (Territoire et Environnement);

Nuria Gorrite (Infrastructures et Ressources humaines).

Avant-propos

La fin de l'année 2014 correspondant exactement à la moitié de la législature pour les autorités cantonales, le Conseil d'État a tiré un bilan global de ses réalisations en regard des objectifs qu'il s'est fixés dans son programme de législature 2012-2017. Si le bilan s'avère positif, le Conseil d'État ne sous-estime pas pour autant les défis que doit relever le Canton à l'avenir. En particulier, le vote du 9 février 2014 soulève diverses questions par rapport aux conditions du développement économique du pays, en générant un climat d'incertitude pour les entreprises. Le Conseil d'État reste convaincu que l'ouverture est essentielle à la prospérité du canton, mais il s'agit également de maintenir le cap en termes de formation, d'insertion professionnelle et de lutte contre les pratiques abusives sur le marché du travail.

Parmi les réalisations de 2014, le domaine du logement a franchi une importante étape avec l'élaboration du contre-projet gouvernemental à l'initiative de l'Asloca, favorable à la construction de logements à loyers abordables. Dans le domaine de la sécurité, alors que la police coordonnée poursuit sa consolidation, 80 nouvelles places de détention ont été inaugurées à la Colonie fermée des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe et une planification pénitentiaire à l'horizon 2025 arrêtée. Enfin, d'autres projets et chantiers majeurs se poursuivent, en matière d'aménagement du territoire (3^e adaptation du Plan directeur cantonal), de mobilité (développement du RER Vaud; crédit pour la future route cantonale 177), d'éducation et de formation (nouvelles lois dans les domaines de l'aide aux études et à la formation ainsi que de la pédagogie spécialisée), de santé (hôtel pour patients sur la cité hospitalière,

mise à l'enquête du projet Agora), de culture (crédit pour la construction du nouveau Musée des beaux-arts et crédit d'étude pour le futur pôle muséal), de soutien à l'économie (travaux préparatoires pour la constitution d'un fonds de soutien au secteur industriel et pour le futur Parc national de l'innovation, rapport sur la politique agricole), ou encore de sport (candidature pour les Jeux olympiques de la jeunesse 2020).

Les marges financières existantes ont une nouvelle fois permis, au terme de cette année, d'anticiper le financement comptable de projets d'envergure et décisifs pour l'avenir du canton comme la politique de soutien aux Alpes vaudoises, la formation professionnelle ou encore le développement industriel.

Au seuil de l'année 2015, soit après l'abandon par la BNS du taux plancher du franc suisse vis-à-vis de l'euro, le Conseil d'État se montre particulièrement vigilant et présentera, dans les limites de ses moyens d'action, diverses mesures visant le soutien à une économie diversifiée et productive et un pouvoir d'achat renforcé pour les ménages. Parallèlement, il s'appuiera sur sa feuille de route pour la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE3), qui prévoit un abaissement de l'imposition des bénéficiaires, en même temps qu'une augmentation des allocations familiales, un soutien accru à l'accueil de jour et aux subsides à l'assurance maladie. À la recherche constante d'équilibres, le Conseil d'État entend ainsi consolider la capacité du Canton à résister sur le plan économique, tout en maintenant sa cohésion sociale.

Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Le 1^{er} janvier 2014, le Service du développement territorial rejoint la Direction générale de l'environnement au sein du nouveau Département du territoire et de l'environnement.

Organisation

Le 1^{er} janvier 2014, le Service du développement territorial (SDT) rejoint la Direction générale de l'environnement (DGE) au sein du nouveau Département du territoire et de l'environnement (DTE), suite à une réorganisation décidée en octobre 2013 par le Conseil d'État. Ce regroupement entre deux grandes entités appelées à collaborer dans maints dossiers et projets est parfaitement cohérent.

Aménagement du territoire

Chargée du SDT depuis le 1^{er} janvier 2014, Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, présente en mars les orientations qu'elle entend donner à ce domaine. Le Service doit devenir un centre de compétence à haute valeur ajoutée pour les communes, les professionnels et la Confédération.

En juillet, le Conseil d'État finalise la troisième adaptation du Plan directeur cantonal. Les mesures en faveur du logement et des pôles de développement, la mobilité, les grands centres commerciaux, le réseau

écologique cantonal, le projet de correction du Rhône et l'établissement d'une cartographie en constituent les points forts.

Le chef du SDT, Philippe Gmür, quitte ses fonctions le 30 septembre, d'un commun accord avec le Conseil d'État. En attendant la désignation d'un nouveau responsable, le Gouvernement nomme Christian Exquis chef de service par intérim. Il est appuyé par Florence Golaz et Rebecca Lyon Stanton, adjointes.

La suspension des travaux d'un chalet situé à Chesières, requise par le DTE, est confirmée par la justice vaudoise en octobre. Le tribunal constate que des travaux importants ont été effectués sur ce chantier sans toutes les autorisations nécessaires. Cet arrêt conforte le DTE dans sa détermination à obtenir la mise en conformité de ce chalet.

Énergie

Le programme des 100 millions pour le développement des énergies renouvelables va de l'avant. À fin 2014, le Conseil d'État a déjà validé l'attribution de

81,1 millions de francs, tandis que 33,6 millions de subventions et de mandats ont été formellement octroyés et engagés.

Le Conseil d'État adopte une nouvelle directive qui simplifiera la pose de capteurs solaires sur des bâtiments ou dans des lieux présentant une valeur patrimoniale.

En février, le Conseil d'État adopte une nouvelle directive qui simplifiera la pose de capteurs solaires sur des bâtiments ou dans des lieux présentant une valeur patrimoniale.

Lancement, en juin, d'une campagne d'information à travers laquelle la DGE propose à toute la population vaudoise d'atteindre l'« Objectif A » en matière de consommation d'énergie.

La Direction de l'énergie s'est fortement engagée cette année dans le cadre du partenariat des cantons de Suisse occidentale, créé à l'initiative du Canton de Vaud, pour mener les études nécessaires et fédérer les divers acteurs institutionnels en vue d'acquiescer les actions de Swissgrid SA, dont la société Alpiq SA a décidé de se séparer.

La DGE lance en été une plateforme participative éolienne. Cette structure vise notamment l'apaisement des conflits et la formation des acteurs par la création d'un espace de dialogue.

Environnement

Afin de rendre possible l'adoption, par le Grand Conseil, du projet de RC 177, qui vise à relier le pôle de développement économique de Vufflens-la-Ville / Aclens à la jonction autoroutière de Cossonay, le DTE a proposé une quarantaine de mesures environnementales en faveur de la vallée de la Venoge.

Les communes de Château-d'Ex, de Rougemont et de Rossinière reçoivent les premières cartes de dangers

naturels début décembre. Cette cartographie offre une vision globale des dangers de crues, d'instabilités de terrain et d'avalanches. Elle constitue l'instrument de base indispensable à la protection de la population contre les risques naturels, qui sont en augmentation.



Affaires vétérinaires

Le Conseil d'État adopte le règlement d'application de la loi sur la police des chiens, en vigueur dès le 1^{er} mai. Ce dernier a été entièrement remanié pour tenir compte de l'évolution survenue depuis l'entrée en vigueur de cette législation en 2008. La liste des chiens potentiellement dangereux n'a pas été élargie par le Conseil d'État, mais la nouvelle loi lui offre cette possibilité au besoin.

Automobiles et navigation

Le samedi 4 octobre, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) ouvre grand ses portes à la population vaudoise pour célébrer le 50^e anniversaire du centre de Lausanne, dit «la Bléch». Outre les activités du SAN, de nombreux véhicules sont présentés au public, dont la mythique DeLorean du film «Retour vers le futur». Plus de 2000 visiteurs se pressent sur les lieux.

Égalité femmes-hommes

Le rapport intermédiaire sur le projet pilote d'implantation du programme «Sortir ensemble et se respecter» (SEESR) révèle des résultats très prometteurs. Septante jeunes entre 14 et 24 ans bénéficient du programme SEESR qui a été intégré dans les activités ordinaires de la majorité des institutions partenaires. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes souhaite pérenniser ce programme destiné aux jeunes vivant leurs premières expériences amoureuses.

Par ailleurs, des bases légales sont à l'étude pour lutter contre le fléau de la violence conjugale.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'État



École obligatoire

En août 2014, la mise en œuvre de la LEO au sein de l'école obligatoire s'est poursuivie avec son entrée en vigueur en 10^e année. Lors de cette rentrée, le pourcentage d'élèves orientés en Voie pré-gymnasiale (VP) s'est élevé à 41,9 % et le pourcentage d'élèves orientés en VG à 58,1 %. Par ailleurs, les grilles horaires intègrent désormais l'ensemble des dispositifs prévus par la LEO et par la Convention scolaire romande. À la rentrée scolaire prochaine, l'ensemble du système sera placé sous l'égide de la LEO.

Un accent important
sur les langues
a été porté au niveau
de l'enseignement
postobligatoire.

Enseignement postobligatoire et formation professionnelle

Un accent important sur les langues a été porté au niveau de l'enseignement postobligatoire avec, d'une part, le lancement d'une nouvelle maturité gymnasiale mention bilingue français-anglais ainsi que, d'autre part, une augmentation des capacités au sein

de l'OPTI qui a pu doubler le nombre de places pour l'accueil des primo-arrivants nécessitant une importante mise à niveau en français.

2014 constituait la dernière année de mise en œuvre de la loi cantonale sur la formation professionnelle (LVLFPPr). L'ensemble des commissions de formations professionnelles (CFP) ont été créées, par métiers ou groupes de métiers.

Hautes écoles

Le Canton de Vaud a adhéré en 2014 à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles. La Direction générale de l'enseignement supérieur a également participé au projet de mise en œuvre du Parc national d'innovation (PNI), dont l'objectif est d'attirer des multinationales suisses et étrangères. L'année 2014 a été marquée par le rattachement de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne. Le domaine d'études en tourisme de la Fondation universitaire Kurt Bösch (IUKB) était lui aussi transféré à l'UNIL. La nouvelle loi vaudoise concernant les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur. Le Grand Conseil a adopté quant à lui, le 3 juin 2014, le premier plan stratégique pluriannuel de la HEP.

Pour l'ensemble des hautes écoles, 2014 a également été marqué par l'avancement de nombreux projets d'infrastructure.

Pédagogie spécialisée

L'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée adopté par le Canton de Vaud dispose d'un instrument juridique appelé «Procédure d'évaluation standardisée», introduite durant l'année scolaire 2013-2014. Affinée durant l'année scolaire 2014-2015, la procédure sera par la suite étendue à l'ensemble des situations d'élèves avec des besoins de mesures renforcées.

L'orientation scolaire et professionnelle

L'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a renforcé en 2014 sa collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), notamment dans l'élaboration d'un programme d'approche du monde professionnel. Une action spéciale a été mise en place pour les jeunes inscrits en année de transition à l'OPTI qui ont été sensibilisés, par un courrier personnel, au nombre de places d'apprentissage disponibles. Cela a notamment permis d'épuiser presque intégralement la bourse des places signalées à l'OCOSP.



La pose de la première pierre du Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois souligne l'avancement de nombreux projets d'infrastructures destinées au secteur de la formation, conformément au programme de législature du Conseil d'État.

Aides à la formation

Concernant les bourses d'études et d'apprentissage, la nouvelle loi sur les aides à la formation a été adoptée par le Grand Conseil, dotant le Canton d'un instrument

moderne, conforme à l'accord intercantonal ratifié en 2011. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour l'année académique 2016-2017.

Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, le Service de protection de la jeunesse a élaboré un avant-projet de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui a été approuvé par l'Office fédéral des assurances sociales. Un accord portant sur l'allocation d'une aide financière de la Confédération pour les années 2015 à 2017 a été signé en octobre 2014.

L'année 2014
a permis de mettre
particulièrement
en valeur le patrimoine
immatériel vaudois.

Culture

Outre la poursuite du développement du Pôle muséal, pour lequel le Grand Conseil a adopté des crédits d'ouvrage et d'étude, l'année 2014 a permis de mettre particulièrement en valeur le patrimoine immatériel vaudois. En effet, début mars est sorti le premier «Guide d'initiation aux traditions vivantes du canton de Vaud». Le Canton a aussi coorganisé en novembre le Forum romand du patrimoine immatériel. Par ailleurs, sur les huit traditions vivantes sélectionnées par le Conseil fédéral et que la Suisse aimerait inscrire dans la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité, trois touchent directement le canton de Vaud: la Fête des vigneronns de Vevey, les savoir-faire de mécanique horlogère et la saison d'alpage. Le Grand Conseil a de plus adopté en avril et à l'unanimité la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), dont les règlements d'application devrait intervenir avant l'été 2015.

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



Le Département des institutions et de la sécurité est né le 1^{er} janvier 2014 de la volonté de regrouper au sein d'un seul département l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale.

Organisation

L'année 2014 a été marquée par la création du Département des institutions et de la sécurité. En effet, le DIS est né le 1^{er} janvier 2014 pour répondre à la principale proposition issue des Assises de la chaîne pénale de juin 2013, de regrouper au sein d'un seul département l'ensemble des acteurs qui forment cette chaîne pénale. Le Département de l'intérieur devient ainsi le DIS et accueille la Police cantonale (POLCANT) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Police

Très vite après avoir rejoint le DIS, en janvier 2014, la Police cantonale a dû assumer la responsabilité d'un événement majeur: la Conférence sur la Syrie dite «Genève 2». Avec l'appui des autres polices romandes, ce défi a été relevé avec succès. Durant cette année 2014, l'opération STRADA, de lutte contre les délits de rue s'est également poursuivie. Un bilan en sera tiré en mars 2015. La consolidation de l'organisation policière vaudoise a abouti à la première accréditation définitive pour l'Association Police Lavaux.

L'Académie de police de Savatan a fait l'objet d'une annonce importante en décembre: l'intégration dès 2016 des aspirants de police genevois, dans un premier temps pour un période test de deux à trois ans.

Sécurité civile et militaire

Un important projet de réforme de la protection civile a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. La nouvelle loi prévoit une organisation simplifiée qui permettra d'assurer la même qualité de prestations à l'ensemble des habitants du canton. En 2014, le Service de la sécurité civile et militaire a été impliqué dans plusieurs exercices d'envergure: «CGN 14», «Amok», «Air 14» et «ERNS». Durant cette année, la protection civile a été engagée à 33 reprises lors de situations d'urgence.

Pénitentiaire

Après une année 2013 difficile, le Service pénitentiaire a poursuivi en 2014 son travail afin de contrer la problématique de la surpopulation carcérale. Huitante nouvelles places de détention ont été

inaugurées à la Colonie fermée des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. Malgré l'ouverture ou le réaménagement de quelque 250 cellules en deux ans et demi, les taux d'occupation de certains établissements restent importants et des détenus ont donc encore séjourné dans les zones carcérales (ZC) des polices cantonale et municipale parfois au-delà des quarante-huit heures légales. Les mesures d'amélioration des conditions de détention dans ces ZC, décidées par le Conseil d'État fin 2013, ont toutefois déployé leurs effets en 2014. De plus, pour répondre à l'exigence sécuritaire, au besoin de places supplémentaires et à la prise en charge ciblée des diverses populations de détenus, le Conseil d'État a présenté en juin sa planification pénitentiaire à l'horizon 2025.



Nouveau bâtiment de la Colonie fermée des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe.

Communes et logement

2014 a placé le Service des communes et du logement face à de nombreux défis. La Division logement a fourni un important travail qui a permis la présentation du contre-projet du Conseil d'État à l'initiative « Stop à la pénurie de logements ». Le logement a également été au centre du premier Forum vaudois du logement qui a réuni plus de 200 personnes en juin à l'École de la construction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, à Tolochenaz. Le guide « Participation et logement » est également sorti de presse en 2014. Enfin, le 1^{er} septembre, Corinne Martin a pris la tête du service. Elle succède à Jean-François Bastian, qui a assuré l'intérim depuis le 1^{er} mars 2013.

Conseil et appui juridique et législatif

Le Service juridique et législatif a vécu une année riche au niveau du conseil et appui qu'il a fourni de manière transversale aux autres services, comme aux départements, ainsi qu'au Conseil d'État. Il s'est notamment beaucoup impliqué dans la refonte de la loi sur la profession d'avocat. Le secteur du recouvrement a enregistré une nouvelle augmentation de l'encaissement : 22,3 millions en 2014, contre 18,5 en 2013.

Le 7 juillet, le Conseil d'État décide de mettre fin à une exception vaudoise : la curatelle imposée. Le futur dispositif prévoit une répartition 50 %-50 % entre curateurs professionnels et volontaires.

Curatelles et tutelles professionnelles

Le 7 juillet, le Conseil d'État décide de mettre fin à une exception vaudoise : la curatelle imposée. Le futur dispositif prévoit une répartition 50 %-50 % entre curateurs professionnels et volontaires. En lien avec cette réforme, une nouvelle organisation de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Parallèlement, en mai, le Conseil d'État a validé le bilan de la réforme dite des « cas lourds » et l'a transmis au Grand Conseil.

Églises et communautés religieuses

Le Conseil d'État a conclu, en 2014, de nouvelles conventions de subventionnement avec les églises et communautés reconnues d'intérêt public. Elles couvrent la période 2015-2019. Le règlement d'application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses a été adopté par le Conseil d'État. Il vient compléter le dispositif législatif prévu par la Constitution.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État



Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion

Un projet novateur pour renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) a été mis en place avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne. Ce dispositif a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune.

Ce sont 2240 jeunes qui ont été inscrits au programme de Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD) depuis son début en 2006. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'État avait validé fin 2013 le lancement d'un projet pilote destiné aux plus de 25 ans, qui vise leur insertion par la formation (projet FORMAD). Ainsi, une première volée de 69 personnes a pu démarrer à la rentrée 2014.

Prestations complémentaires Familles

Depuis son lancement, plus de 1600 familles de working-poor inscrites au RI ont pu être orientées vers les PC Familles. Au total, plus de 4000 familles ont pu bénéficier de ce nouveau régime depuis 2011. À fin 2014, ce sont près de 2800 familles qui bénéficient chaque mois des PC Familles. Le projet pilote Coaching Famille (CoFa) s'est poursuivi et il permet à

des familles au RI qui ont un revenu lié à une activité lucrative d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel.

Prévention du surendettement

En complément au programme de prévention contre le surendettement, le Conseil d'État a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité en 2014. Son but est de pouvoir assainir davantage de situations financières de ménages surendettés par l'entremise d'un prêt.

Logement

Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a lancé en partenariat avec la Fondation Apollo un nouveau projet visant à créer dans le nord du canton des dispositifs d'appui au logement, pour des populations ayant des difficultés d'accès au logement. 50 logements supplémentaires dans les communes de Lausanne, La Tour-de-Peilz et Allaman seront mis à la disposition des populations défavorisées.

Modernisation des EMS

Grâce au financement de l'État, 129 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2014. Ces réalisations ont permis de créer 54 lits supplémentaires et d'en remplacer 75. À ces projets s'ajoute l'ouverture

d'une Structure de préparation et d'accompagnement à l'hébergement (SPAH) de 30 lits à La Rozavère (Lausanne). Six projets ont été soumis au Conseil d'État en 2014, soit: La Vernie (Crissier), Pré-Pariset (Pully), Les Oiseaux (Lausanne), Les Hirondelles (Clarens – acquisition et études), Mont-Riant (Yverdon) et L'Arbre de vie (Sainte-Croix). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie et des travaux ont été effectués pour quelque 7 millions de francs en 2014.

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2014 avec son parrain Philippe Jeanneret. Le 30 octobre s'est déroulée la troisième Journée annuelle des proches aidants en collaboration avec le canton de Genève.



Une campagne d'affichage a marqué la Journée annuelle des proches aidants dans les cantons de Vaud et de Genève.

Une gouvernance unique pour l'Hôpital Riviera-Chablais

L'année 2014 a vu la mise en place d'une gouvernance unique chargée de gérer tous les sites qui doivent à terme intégrer l'hôpital intercantonal. Le nouvel Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) constituera le cœur d'un nouvel ensemble hospitalier du Chablais. Il remplacera deux hôpitaux, l'Hôpital Riviera et l'Hôpital du Chablais, et réunira cinq sites de soins hospitaliers. À terme, l'HRC se composera d'un nouveau site de soins aigus et d'urgences de 304 lits situé à Rennaz, au cœur de la région, et de deux centres de traitement et de réadaptation de 75 lits chacun, avec des antennes de proximité à Vevey et Monthey. Le projet architectural de Rennaz a quant à lui été retardé à la suite d'une décision de justice. Le nouvel hôpital ne devrait pouvoir ouvrir ses portes qu'en 2018 au plus tôt.

Soins infirmiers: un bachelor en cours d'emploi dès la rentrée 2015

Le Canton de Vaud a instauré une nouvelle formation bachelor HES-SO en soins infirmiers en cours d'emploi à la Haute École de santé Vaud (HESAV). Les professionnelles et professionnels de la santé se verront proposer, dès septembre 2015, des perspectives intéressantes pour compléter les rangs des infirmières et infirmiers diplômés HES. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pénurie en personnel soignant inscrite dans le programme de législation du Conseil d'État. Le projet fera l'objet d'une évaluation après une première phase pilote de cinq ans.

Le Canton de Vaud a instauré une nouvelle formation bachelor HES-SO en soins infirmiers en cours d'emploi à la Haute École de santé Vaud (HESAV).

Développement de la recherche au CHUV

Le CHUV va se doter d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie, grâce à un crédit de 18,5 millions de francs voté par le Grand Conseil pour sa construction. Sa localisation au Biopôle 3 à Épalinges s'avèrera optimale, car elle permettra également de regrouper sur le même site les compétences d'équipes spécialisées en immunologie et vaccinologie.

Dans le domaine de la schizophrénie, le Centre des neurosciences psychiatriques verra ses laboratoires relogés sur le site de Cery, grâce à un crédit de 22,3 millions de francs.

Constructions sur la Cité hospitalière

Les démolitions en vue de la création de l'hôtel pour patients sur la Cité hospitalière ont débuté. Le projet Agora a été mis à l'enquête et l'appel d'offres est en cours d'achèvement.

DECS

Département de l'économie et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



Le canton de Vaud est devenu le 4^e canton exportateur de Suisse, en plus d'être le siège de nombreuses multinationales et d'abriter la capitale internationale du sport.

Économie

Comme le veut la logique des statistiques et des chiffres, c'est en 2014 que sont révélés les chiffres 2013 de la promotion économique cantonale.

Le Canton de Vaud a donc continué de miser sur la diversification de son tissu économique, devenant le 4^e canton exportateur de Suisse, en plus d'être le siège de nombreuses multinationales et d'abriter la capitale internationale du sport. Vaud encourage les entreprises technologiques de pointe notamment soutenues à travers Innovaud, en agissant sur le potentiel considérable représenté par la densité et la qualité de nos hautes écoles. En 2013, 486 projets portés par 195 entreprises vaudoises actives dans des secteurs technologiques ou industriels ont été soutenus, représentant 2338 emplois. En 2013, 36 entreprises se sont installées dans le canton avec l'appui du Développement économique – Canton de Vaud (DEV), une stabilité qui confirme l'attractivité du canton (39 implantations en 2012). Par ailleurs 2014 voit la naissance de la marque « VAUD ».

Agriculture

Le passage à la nouvelle politique agricole 2014-2017 est un succès dans le canton de Vaud grâce au très fort taux de participation des agriculteurs et des conséquences financières positives pour plus de deux tiers des exploitations agricoles. À partir de 2015, le Canton va mettre en place une politique d'incitation en faveur de l'agriculture productive. Le Conseil d'État a adopté son rapport sur la politique et l'économie agricole vaudoise le 17 décembre 2014.

L'un des points forts de cette réforme est la montée en puissance de programmes fédéraux dans les domaines de la biodiversité, de la protection des ressources et de la qualité du paysage dont l'accès n'est possible qu'à des groupements d'agriculteurs. C'est la raison qui a conduit le Département de l'économie et du sport et la défense professionnelle (Prométerre) à susciter l'organisation, dans l'agriculture vaudoise, de plus de 100 groupements d'agriculteurs organisés en neuf régions « paysagères » et réunis dans la Fédération des associations pour la promotion des

projets agricoles collectifs. Le bilan financier est une augmentation de l'enveloppe fédérale attribuée à l'agriculture vaudoise de 7 % ou 18 millions entre 2012 et 2014.

La deuxième partie du rapport décrit la politique agricole cantonale que souhaite mener le Conseil d'État pour ces prochaines années. La politique agricole laisse une grande marge de manœuvre aux cantons. La volonté affirmée de diminuer la dépendance de l'agriculture vaudoise aux soutiens fédéraux est une première en Suisse. Cette politique met l'accent sur le maintien des emplois dans le secteur agricole et le développement de la valeur ajoutée. Elle se veut incitative et devrait soutenir 100 millions d'investissements dans le secteur agricole pendant les cinq prochaines années.

œnotourisme

En avril, le projet d'œnotourisme vaudois commence son déploiement. Le Grand Conseil vient alors de voter le concept assorti d'un crédit-cadre de 2,5 millions de francs sur 5 ans nécessaire à son fonctionnement. La fédération des filières concernées et de



© OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE VAUD

l'État est ainsi constituée. Le bilan est riche : création d'un univers graphique œnotourisme vaudois ; création du site internet institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch ; création en parallèle d'un site internet promotionnel www.vaudtourisme.ch ; création d'une charte, paraphée par plus de 100 signataires à la fin de l'année. La formation n'est pas laissée en reste. L'esprit qui anime tout cela est d'œuvrer pour un décloisonnement afin de réaliser l'objectif commun qui est de faire du Pays de Vaud une destination œnotouristique à part entière.

Sous l'appellation
« Lausanne2020 »
le Canton de Vaud
et la ville de Lausanne
sont candidats à
l'organisation des Jeux
olympiques d'hiver
de la jeunesse 2020.

Jeux olympiques de la jeunesse

Sous l'appellation « Lausanne2020 » le Canton de Vaud et la ville de Lausanne sont donc candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020. L'autre ville candidate est Brasov, en Roumanie. Le choix final, par les membres du CIO, aura lieu à Kuala Lumpur le 31 juillet 2015. Le 17 juin 2014, « Lausanne2020 » remet son dossier au CIO, à Vidy.

Le dossier reçoit des cautions politiques très importantes. Le Grand Conseil vaudois accorde deux fois 8 millions (une fois pour la participation cantonale au comité d'organisation si Lausanne est choisie et une fois pour une étude sur le futur village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique). Le Conseil communal de Lausanne accorde aussi sans peine les 8 millions pour l'organisation. Considéré à juste titre comme un « accélérateur de projets », « Lausanne2020 » donne un élan au projet de nouvelle patinoire de Malley. De manière directe ou indirecte, le projet de « Lausanne2020 » implique des investissements à hauteur de près de 40 millions dans les Alpes vaudoises. La vallée de Joux et la France, à Prémamanon-Les Tuffes, font partie intégrante du projet.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Accueil de jour des enfants

Le Conseil d'État a renforcé sa volonté de développer le nombre de places offertes dans les crèches et garderies. La participation cantonale à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a augmenté de 10 millions de francs en 2014, pour dépasser la barre des 28 millions. Plus de la moitié des ressources de la FAJE proviennent de l'État. Par ailleurs, les discussions pour la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire ont repris en janvier avec les communes et se sont poursuivies tout au long de l'année.

Face à la multiplication
des attaques informatiques,
la sécurisation des
données est une
préoccupation constante.

Informatique

Face à la multiplication des attaques informatiques, la sécurisation des données est une préoccupation constante. Le centre des opérations liées à la sécurité est entré en service durant l'automne. Avec le SOC (Security operation center), les spécialistes de la

Direction des systèmes d'information (DSI) sont en mesure de détecter plus efficacement les tentatives de piratage et de coordonner rapidement les actions à mettre en œuvre pour colmater les failles.

Le nouveau portail sécurisé des communes a ouvert ses portes virtuelles en juin. Cet espace leur permet d'accéder à l'ensemble des prestations de l'État avec un identifiant unique de nouvelle génération. En 2014, plusieurs logiciels spécifiques ont été déployés, notamment pour la distribution électronique de « La Gazette » aux collaborateurs de l'État, un nouveau système d'archivage numérique du Service des automobiles et de la navigation, une solution de planification de l'entretien routier...

Marchés publics

Les nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD) sont entrées en vigueur le 1^{er} février. Elles visent à renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance, notamment contre le dumping salarial et le travail au noir. Pour ce dernier, 13 entreprises ont été sanctionnées en 2014, tandis que 54 autres ont reçu une lettre d'avertissement. Le Centre de compétence sur les marchés publics (CCMP-VD) a également répondu à 120 questions durant l'année.

Les Vaudois privilégient toujours plus l'utilisation de différents moyens de transport. Trains, bus, voitures, vélos et marche à pied deviennent complémentaires et ne s'opposent plus.

Mobilité et routes

Pour leurs déplacements, les Vaudois privilégient toujours plus l'utilisation de différents moyens de transport. Trains, bus, voitures, vélos et marche à pied deviennent complémentaires et ne s'opposent plus. Pour répondre à cette évolution des habitudes, le Conseil d'État a regroupé le 20 février les services des routes et de la mobilité au sein de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cette entité stratégique développe une vision globale pour la mobilité de l'ensemble du canton, des agglomérations aux régions les plus excentrées.

L'année 2014 a été marquée par le oui massif des Suisses et des Vaudois au développement des grands projets ferroviaires FAIF. Cette décision a notam-



ment permis le coup d'envoi, le 20 novembre, du plan Léman 2030 permettant de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève pour des investissements de 3 milliards de francs. Les travaux d'augmentation de la capacité de nœud ferroviaire de Lausanne-Renens permettront de fortement renforcer l'attractivité du RER Vaud. Pour poursuivre son ambitieux plan de développement, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de 14,5 millions de francs pour financer les études nécessaires.

Une nouvelle route cantonale verra le jour pour desservir le pôle de développement économique avec le plus fort potentiel pour la logistique rail-route du

canton. Le Grand Conseil a adopté, le 11 novembre, le projet de RC 177 reliant la jonction autoroutière de Cossonay à la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens.

Information sur le territoire

La nouvelle version du guichet cantonal cartographique est entrée en service cet automne. Plus de 28000 internautes font appel à ses services chaque mois pour consulter, au total, 16 millions de cartes. Cela représente une hausse de fréquentation de 6 % en 2014. Le 9 septembre, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'investissement de 33,5 millions de francs pour poursuivre les travaux de mensuration officielle et le développement de l'infrastructure cantonale en données géographiques. Cela permettra, entre autres, de lancer une nouvelle campagne de prises de vue aériennes en utilisant la technologie de la détection par laser (LIDAR).

Personnel de l'État

L'amélioration des conditions de travail a été au cœur des préoccupations en 2014. Après des négociations avec les trois syndicats de la fonction publique, le Conseil d'État a introduit une indemnité pour le travail du samedi et revalorisé l'indemnité pour le travail de nuit. Les gratifications d'ancienneté seront désormais versées après dix ans de service pour l'État, au lieu de vingt-cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) a mené le projet de vérification de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Avec l'aide de la méthode conseillé par la Confédération, Logib, et des prestataires externes indépendants, l'écart constaté se situe entre 3,4 % et 3,5 %. Même si ce résultat se situe dans la marge acceptable de 5 %, des mesures seront proposées pour faire diminuer cet écart.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



La bonne santé
des finances vaudoises
est soulignée par l'agence
Standard & Poor's qui
confirme à deux reprises
durant l'année la note
AAA du Canton.

Réforme de la fiscalité des entreprises

L'année 2014 est marquée au plan politique par la future réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le chef du Département, Pascal Broulis, accompagné du président du Conseil d'État, Pierre-Yves Maillard, présente le 4 avril la « Feuille de route » du Gouvernement vaudois qui anticipe la disparition programmée des statuts spéciaux cantonaux. Concrètement, le projet prévoit de ramener progressivement le taux ordinaire d'imposition des bénéfices de 22,3 % en 2014 au taux unique de 13,79 % à l'horizon 2020. Dans un souci d'équilibre, la baisse s'accompagnera de mesures en faveur des ménages dans les domaines des allocations familiales, de l'accueil de jour des enfants et des subsides à l'assurance maladie. Une participation significative au coût de la réforme,

estimé à 390 millions par année, est attendue de la Confédération. Cet important chantier se poursuivra en 2015.

Ménage courant et investissements

Le chef du Département rend public le même 4 avril les comptes 2013 de l'État, qui se soldent par un excédent de 8 millions. Le bouclage de l'exercice intègre plusieurs financements anticipés notamment en faveur des communes, ainsi qu'une nouvelle tranche de 735 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions du Canton. La dette nette est réduite une fois encore de 310 millions pour atteindre un nouveau seuil de 475 millions au 1^{er} janvier 2014. La bonne santé des finances vaudoises est soulignée par l'agence Standard & Poor's qui confirme à deux reprises durant l'année la note AAA du canton.

Du côté des investissements, la part nette de l'État aux comptes 2013 atteint 241 millions, soit 80 millions de moins que prévu au budget et 17 millions de moins qu'en 2012. Vu le retard pris dans la mise en œuvre de différents projets, le Conseil d'État a introduit dans les services, au printemps 2014, un système de pilotage des investissements supérieurs à 25 millions, afin de favoriser la remontée des informations et la redéfinition des priorités.

Système d'information financier

À l'instar des dernières années, les ressources internes du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) sont essentiellement consacrées en 2014 aux besoins du nouveau système d'information financier SIF-SAP, qui impacte l'ensemble des services de l'État. Le nouveau progiciel qui remplace l'application comptable Procofiév est mis en fonction le 1^{er} janvier, et toutes les fonctionnalités prévues sont installées dans les premiers mois. Aucun dysfonctionnement majeur n'est détecté auprès des quelques 600 utilisateurs. Le service propose un accompagnement tout au long de l'année à l'attention du personnel concerné.

Vaud sur la scène fédérale

En 2014, l'Office des affaires extérieures (OAE), poursuit ses activités afin de défendre les intérêts du canton de Vaud auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens et de favoriser son rayonnement. Deux thèmes l'occupent principalement: la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» et la réforme de la fiscalité des entreprises. De nombreux autres dossiers font l'objet de démarches à l'échelle fédérale: mobilité ferroviaire, routière, projets d'agglomération, primes d'assurance maladie, curatelles ou encore péréquation financière. L'OAE contribue en outre à promouvoir les objets à fort rayonnement pour le canton, comme le Pôle muséal ou les Jeux olympiques de la jeunesse.

La transformation
du Centre laboratoire
d'Épalinges,
l'assainissement
du Gymnase du Nord
vaudois ou encore
la rénovation de la HEP
de Lausanne figurent
parmi les réalisations
inaugurées cette année.

Immeubles et constructions

Nouvelle année de tous les superlatifs pour le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), qui gère en 2014 plus de 40 projets de bâtiments en phase de planification, d'études ou de travaux pour un montant total de 1,67 milliard. Figurent parmi les réalisations inaugurées cette année la transformation du Centre laboratoire d'Épalinges, l'agrandissement de La Colonie d'Orbe, l'assainissement du Gymnase du Nord vaudois ou encore la rénovation de la HEP de Lausanne. Jusqu'ici, 38 collaboratrices et collaborateurs du service prenaient en charge la totalité des projets immobiliers. Pour répondre aux besoins fortement croissants de l'État maître d'ouvrage, le Gouvernement alloue en cours d'année au SIPaL un renfort de 12 postes nouveaux.



© J.-B. SIEBER, ARC

La cérémonie de pose de la première pierre du nouveau bâtiment du Parlement cantonal s'est déroulée le 24 mars.

Direction générale de la fiscalité

En juillet 2014, le Conseil d'État dote l'Administration cantonale des impôts d'une Direction générale de la fiscalité (DGF) afin d'offrir une meilleure lisibilité des missions confiées. Il décide en outre d'intégrer à cette nouvelle direction le Registre foncier, rattaché jusque-là au Secrétariat général, estimant que les deux entités sont de plus en plus étroitement partenaires avec les développements informatiques et la cyberadministration. Chef du fisc vaudois depuis onze ans, Philippe Maillard annonce à l'été son départ à la retraite pour le 31 janvier 2015. Le Conseil d'État désigne en décembre Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonal des finances, en qualité de directrice générale de la fiscalité dès le 1^{er} février 2015.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2014 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2014 près de 55 000 affaires nouvelles, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires similaire a été traité durant la même période.

Si le nombre total d'affaires enregistrées en 2014 est du même ordre de grandeur qu'en 2013, les évolutions sont différentes selon les matières.

Sur le plan pénal

Le nombre d'affaires est globalement à la hausse, mais en particulier au sein des tribunaux d'arrondissement, de la Chambre des recours pénale et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal. Cette augmentation, attendue, fait suite à l'augmentation des enquêtes ouvertes par le Ministère public en 2012 et 2013.

Sur le plan civil

C'est globalement la stabilité qui prévaut, toutes instances confondues, même s'il y a une légère baisse des entrées dans les tribunaux de prud'hommes, au Tribunal des baux et dans les justices de paix, s'agissant toutefois uniquement du contentieux pour ces dernières. En matière de curatelles, les justices de paix ont en effet dû gérer, en 2014 comme en 2013, l'adaptation de toutes les mesures en cours au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.

Sur le plan administratif

En ce qui concerne le droit public, la situation est stable également. Il faut toutefois relever que le seul critère du nombre de dossiers ne suffit pas à appréhender le volume de travail, particulièrement en ce qui concerne les domaines d'activité de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, où les dossiers d'importance ont augmenté dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la construction, notamment en raison de la nouvelle législation fédérale en la matière (Lex Weber, loi sur l'aménagement du territoire) et du nombre élevé de projets émanant des collectivités publiques.

En matière de poursuites et de faillites, après vingt années d'augmentation régulière, on observe un léger tassement.

Offices des poursuites et des faillites

Après vingt années d'augmentation régulière, on observe un léger tassement. Le nombre de poursuites introduites – plus de 400 000 par année – reste toutefois à un niveau élevé. Au Registre du commerce, le nombre de nouveaux dossiers est reparti à la hausse.

Sur le plan de la gestion

La Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin, d'une part, de répondre à leurs préoccupations et, d'autre part, d'atteindre les objectifs d'efficacité fixés, ce qui a été largement le cas.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Il est rattaché administrativement au Conseil d'État. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

Bilan 2014 de la criminalité pour le Ministère public vaudois

Après deux ans d'augmentation massive, le nombre des enquêtes ouvertes en 2014 s'est stabilisé au niveau de 2013. Alors que le nombre des ordonnances pénales et des mises en accusation a continué à croître, celui des demandes de détention provisoire a baissé.

Comme en 2013,
le Ministère public
est parvenu à clore
plus d'enquêtes
qu'il n'en a ouvert.

Les délinquants sanctionnés sont toujours plus nombreux

Le nombre des ordonnances pénales continue à augmenter (2011 : 11 780 ; 2012 : 12 500 ; 2013 : 15 025 ; 2014 : 15 409). Il en va de même des cas mis en accusation devant les tribunaux (2011 : 704 ; 2012 : 1011 ; 2013 : 1463 ; 2014 : 1627). Ainsi, les condamnations sont une nouvelle fois plus nombreuses que l'année précédente.

Les pratiques concernant les genres de peines infligées et l'octroi ou le refus du sursis n'ont pas varié par rapport à 2013.

Diminution sensible du nombre de demandes de détention

Le nombre de demandes de détention provisoire est passé de 792 à 650. La difficulté à trouver des places de détention reste une réalité, mais n'est pas la seule explication à cette diminution : Conformément à la procédure STRADA, les personnes déjà condamnées à une peine privative de liberté ferme et qui sont à nouveau arrêtées en flagrant délit ne font pas l'objet d'une demande de détention provisoire, mais passent directement en exécution de peine.

En revanche, les demandes de prolongation de détention sont proportionnellement plus élevées qu'en 2013. Sont concernés les cas graves comportant un risque de réitération d'actes délictueux portant une atteinte sensible à la sécurité publique, cela au nom de la prévention spéciale et générale, et dans les limites du cadre légal.

Plus d'enquêtes closes qu'ouvertes. La tendance de 2013 se poursuit

Comme en 2013, le Ministère public est parvenu à clore plus d'enquêtes (26 247) qu'il n'en a ouvert (25 486). La durée moyenne de celles-ci est en légère diminution. Le nombre de dossiers anciens baisse régulièrement. Le Parquet vaudois a ainsi mis à profit les renforts qui lui ont été octroyés et fait une application accrue des dispositions légales qui permettent de traiter certains cas rapidement.

Agenda 21

Suivi de l'Agenda 21

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'État comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par sept indicateurs et des cibles. Le présent rapport permet de faire un point de la situation.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des Communes rapportés au PIB cantonal.

Cible de l'Agenda 21	
AG21 2012-2017	2017
	9,5%

Évolution constatée								
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011p	2012p	2013p
21,7%	19,1%	15,2%	11,5%	9,2%	7,7%	7,0%	7,5%	7,3%

^p Donnée provisoire.

Cette évolution est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 23,7 à 7,3 % de 1997 à 2013.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an, pour le canton, pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), le gaz, le charbon.

Cible de l'Agenda 21			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	2,7	2,3	1,5

Évolution constatée										
1990	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3,27	3,46	3,47	3,44	3,24	3,36	3,37	3,47	3,17	3,25	3,34

N.B. Des corrections mineures ont été apportées cette année à la série de données depuis 1990. Elles sont dues à une modification par l'OFEN du facteur de conversion énergétique ainsi qu'à la correction de micro-erreurs dans les anciennes données.

Malgré les mesures politiques prises, les émissions de CO₂ ont augmenté de 2,1 % entre 1990 et 2013. Cette progression est considérée comme négative. Légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, elle est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de carburants. Quant aux fluctuations inter-annuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par des hivers plus ou moins rigoureux.

Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cible de l'Agenda 21				
AG21 2012-2017	2017	2020	2035	2050
	15%	17,5%	25%	30%

Évolution constatée			
2000	2002	2004	2008
6,52%	6,32%	6,12%	9,65%

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées pour 49 % de l'hydraulique, pour 15 % du bois, pour 14 % des usines d'incinération des ordures ménagères, pour 11 % de la chaleur ambiante (géothermie, air et eau) et, pour une part encore plus faible, des autres énergies renouvelables (on relèvera toutefois que la part des capteurs solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible).

Depuis 2005, un nouveau processus complet d'acquisition de données doit encore être mis en place au niveau cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus une mise à jour fiable de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du canton.

En attendant, les investissements pour le développement de ces énergies sont significatifs (programme bâtiment CH-cantons, redevance à prix coûtant, programme cantonal 2012-2015 de 100 millions de francs attribués pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, etc.).

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cible de l'Agenda 21			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	69%	65%	50%

Évolution constatée			
2000	2005	2010	2013
77%	75%	72,1%	71,7%

Le Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (OFS) montre une évolution positive, avec une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 71,7 % en 2013, soit un gain de plus de 3 points; et une baisse d'un point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %). En se basant sur les comptages des flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM, prévisible pour l'ensemble du canton.

Objectif n° 3: Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les Communes vaudoises

Cible de l'Agenda 21			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	56%	60%	60%

Évolution constatée			
2008	2010	2012	2013
43,0%	43,5%	45,6%	54,9%

Les ordures ménagères ont diminué de 27 %, alors que les recyclables ont augmenté de 9,9 %. Parmi ces derniers, ce sont surtout les biodéchets, compostés ou utilisés pour la production de biogaz, qui ont augmenté, ainsi que, dans une moindre mesure, les papiers et cartons.

Le taux de récupération est passé de 29,2 % en 1994 à 45,6 % en 2012, soit une progression de 16 points de pour cent en dix-huit ans. La majeure partie des Communes vaudoises ayant introduit un dispositif de financement causal dès le 1^{er} janvier 2013, le taux de collecte séparée a bondi à 54,9 %, soit une hausse de près de dix points de pour cent en une seule année. Les ordures ménagères ont diminué de 27 %, alors que les recyclables ont augmenté de 9,9 %. Parmi ces derniers, ce sont surtout les biodéchets, compostés ou utilisés pour la production de biogaz, qui ont augmenté, ainsi que, dans une moindre mesure, les papiers et cartons.

Le résultat obtenu s'approche des objectifs du Plan cantonal de gestion des déchets de 2004, qui visait un taux de recyclage de 60 % pour 2020. Si l'on tient compte des apports des entreprises ne transitant pas par les Communes, ce taux atteint 63 %.

La généralisation des modes de financement directement proportionnels à la quantité de déchets ainsi que le développement de la collecte des déchets organiques ménagers, celui de l'équipement de collecte sélective et celui de la communication ont contribué à cette évolution. La quasi-totalité des Communes restantes ont mis en place une taxe causale à partir du 1^{er} janvier 2014. On peut donc s'attendre à ce que l'objectif fixé dans le plan 2004 soit d'ores et déjà atteint.

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

Cible de l'Agenda 21		
AG21 2012-2017	2017	2025
	2,5%	5%

Évolution constatée		
2012	2013	2014
1,35%	1,58%	1,90%

Cet indicateur, lié à la biodiversité en forêt et représentant l'état d'avancement de la création de réserves forestières naturelles dans le canton, connaît une évolution positive. Il fait partie des indicateurs officiels de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) qui a développé des principes et des lignes directrices pour une gestion durable des forêts.

Une partie des forêts vaudoises sont soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois. Ainsi peuvent se développer des peuplements forestiers âgés, dits sénescents. Ceux-ci accumulent d'importantes quantités de bois mort et sont riches en vieux

arbres accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur mort et décomposition sur place. Le bois mort et les vieux arbres sont des ressources indispensables pour environ 20 % des espèces forestières, en particulier des champignons, lichens, insectes, etc. Le bois mort joue en outre un rôle important pour le maintien de la fertilité du sol forestier. Dans les forêts de montagne, il sert également de lit de germination aux jeunes arbres, facilitant la régénération naturelle des peuplements forestiers.

Objectif n° 4 : Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)

Cible de l'Agenda 21 et évolution constatée					
AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17,7%	20%	25%	30%	50%

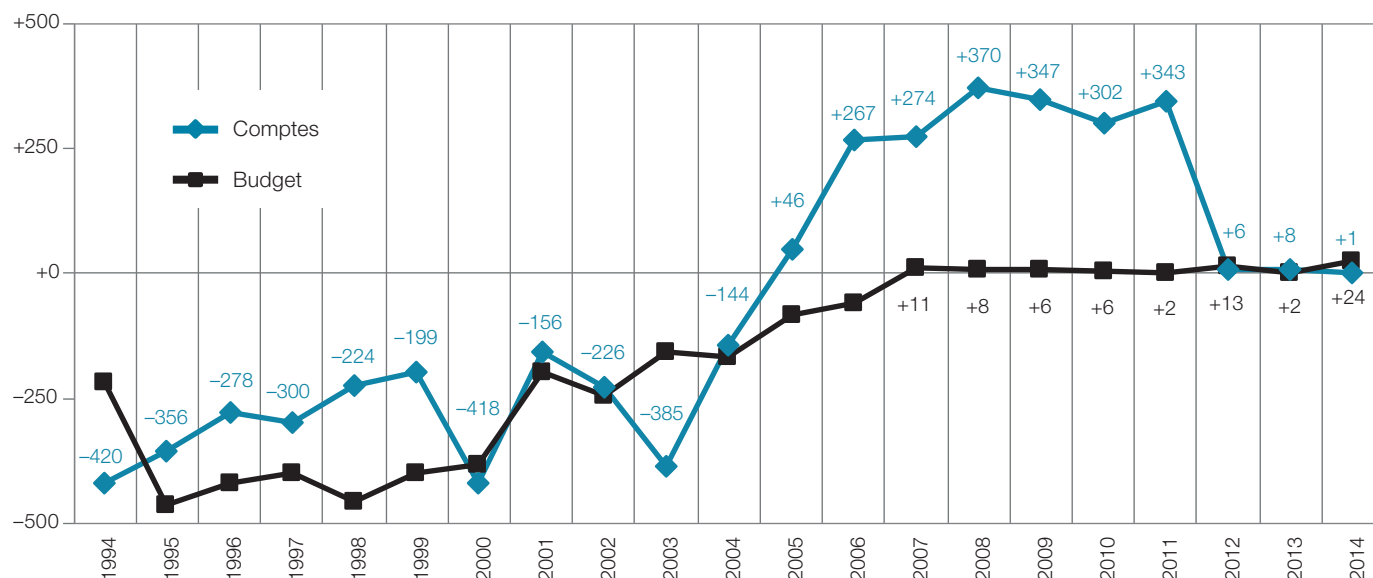
Étant donné l'évolution méthodologique en cours qui augmentera la fiabilité de cet indicateur, une mise à jour n'est pas publiée cette année.

Comptes 2014

En bref

Résultat opérationnel

(En millions de francs)



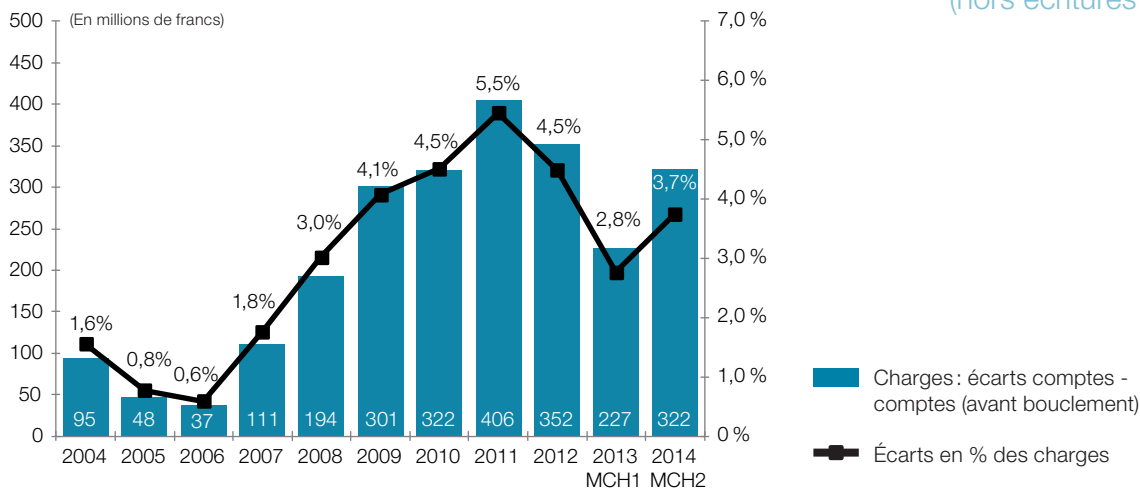
Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2014 (+6,7 %) s'explique principalement par des écritures de bouclage pour un total de **597 millions**. Il s'agit d'amortissements non planifiés et de préfinancements dans des secteurs prioritaires.

Hors écritures de bouclage, la progression réelle des dépenses courantes est de 322 millions par rapport à 2013, soit **+3,7%**, conforme à la prévision budgétaire (+3,8 %).

+3,7%

En 2014 par rapport à 2013
(hors écritures de bouclage)



Recettes d'impôts

L'écart des impôts par rapport au budget 2014 (+ 444 millions) s'explique notamment par le rendement favorable des impôts revenu et fortune, la mensualisation de la taxation de l'impôt source ainsi que des effets conjoncturels.

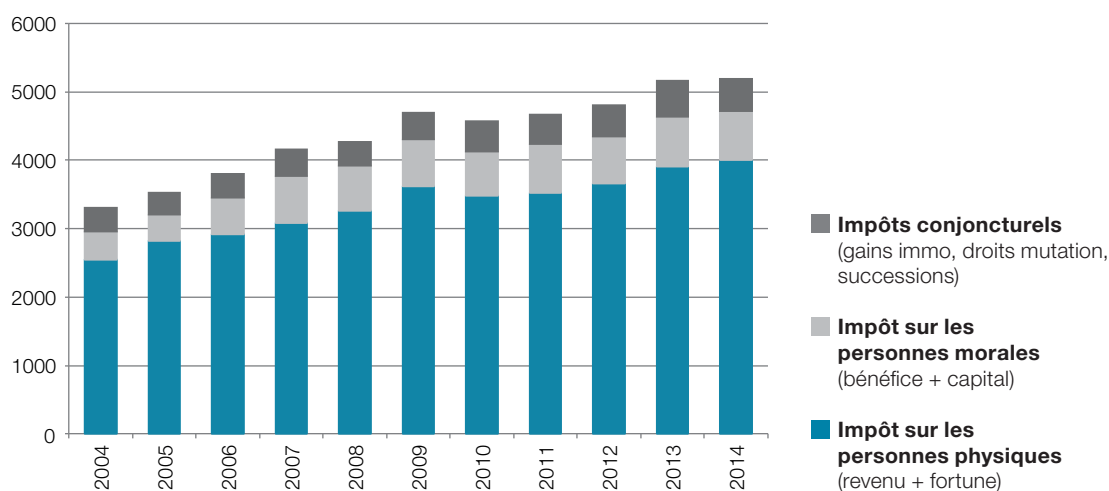
L'exercice est marqué par la stagnation des impôts (+0,3 %) par rapport à 2013 (+5,8 %) et 2012 (+4,3 %).

+0,3 %

En 2014 par rapport à 2013
(impôts 60 % des revenus totaux)

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

(En millions de francs)



Investissements

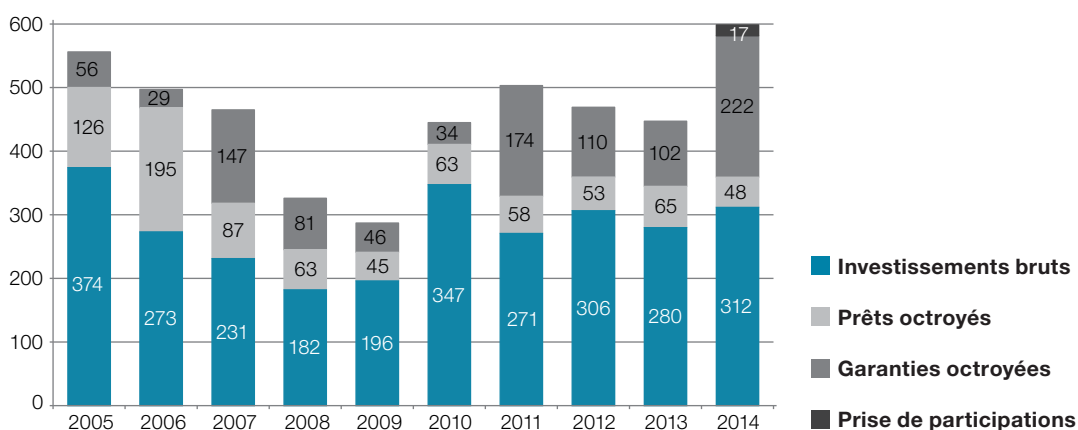
La part nette de l'État aux investissements s'élève à **303 millions**, soit 67 millions de moins que prévu au budget, mais 62 millions de plus qu'en 2013. Mis en place au printemps, le dispositif de pilotage des investissements commence à déployer ses effets.

Globalement (investissements bruts + nouveaux prêts et garanties), le Canton (y compris la part des tiers) investit **599 millions** dans l'économie vaudoise en 2014.

303 mios

En 2014 (part nette de l'État)

(En millions de francs)



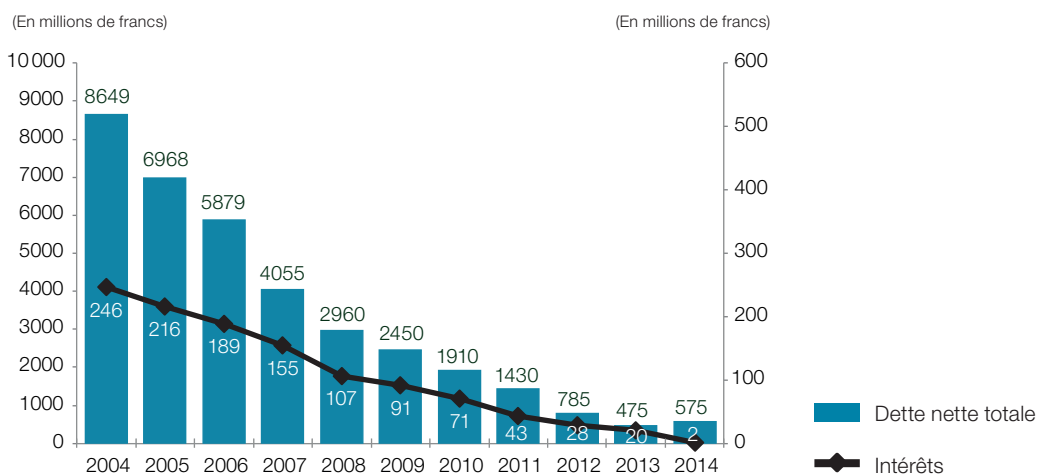
Dettes et intérêts

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton amorce une légère remontée de **475 à 575 millions**. Ce qui s'explique principalement par le financement d'une tranche de recapitalisation CPEV et la montée en puissance des investissements.

La charge d'intérêts poursuit sa baisse de 20 à 2 millions, en fonction de la réduction du volume d'emprunts et de leur refinancement à taux plus bas.

+100 mios

En 2014 par rapport à 2013



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2014 sont les suivants :

Chiffres clés							
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Charges totales	9 518	9 439	8 790	8 081	8 113	7 975	7 382
Revenus totaux	9 519	9 446	8 797	8 424	8 415	8 322	7 752
Résultat	0,8	8	6	343	302	347	370
Revenus d'impôts	5 843	5 826	5 442	5 218	5 121	5 121	4 746
Charges d'intérêts	39	59	70	84	105	126	175
Amortissement du patrimoine administratif	252	156	145	167	447	269	220
– Degré d'autofinancement	83,2 %	67,9 %	58,8 %	217,6 %	246,0 %	713,5 %	747,8 %
Dette (dette brute)	1 525	1 075	1 985	2 060	2 560	3 290	3 890
Variation de la dette brute	450	–910	–75	–500	–730	–600	–1 520
Placement	950	600	1 200	630	650	920	930
Endettement (dette nette)	575	475	785	1 430	1 910	2 370	2 960
(+) Excédent/(–) Découvert au bilan	742	661	540	462	29	362	–571

Budget/Comptes 2014 après préfinancement			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	8 923 422 900	8 947 512 200	24 089 300
Comptes	9 517 847 004	9 518 609 678	762 674
Différence budget total/comptes	594 424 104	571 097 478	–23 326 626
en % du budget total	6,7 %	6,4 %	

Résultat 2014

Les comptes de l'État se soldent pour 2014 par un excédent de revenus de 0,8 million. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de +571 millions (+6,4 %), essentiellement en raison du produit des impôts (+444,1 millions/8,2 %) et de charges supérieures au budget de 594,4 millions (+6,7 %) à la suite de l'enregistrement dans les comptes 2014 de diverses écritures de bouclage pour un total de 598,5 millions.

Résultat après préfinancement		Compte de résultat	
(En francs)	2014	(En francs)	2014
Résultat opérationnel	121 712 675	Résultat opérationnel	121 712 675
Attribution aux préfinancements	120 950 000	Résultat extraordinaire	–40 526 130
Résultat après préfinancement, (+) revenu/(–) charge	762 675	Résultat du compte, (+) revenu/(–) charge	81 186 545

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2014 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2014 s'élèvent à 9517,8 millions. Ce montant inclut des écritures de bouclage pour un total de 598,5 millions, contre 841 millions l'année précédente. Il s'agit d'amortissements non planifiés au budget, notamment dans le domaine des EMS et des institutions spécialisées pour 297,6 millions, de 130 millions relatifs à la recapitalisation par l'État de la CPEV et de préfinancements dans des secteurs prioritaires comme le tourisme, le développement économique ou la formation professionnelle pour 121 millions.

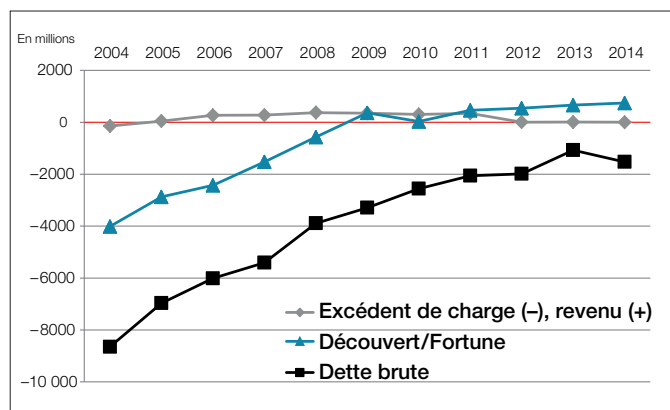
Ces opérations neutralisées, les charges nettes de l'État sont inférieures de 4 millions au budget et augmentent de 322 millions par rapport aux comptes 2013, ce qui représente une croissance de 3,7 % conforme à la prévision budgétaire. Les principaux écarts concernent les charges de personnel (+61 millions), le secteur social (+114 millions), la santé (+64 millions), la formation et la culture (+22 millions) ainsi que les transports (+17 millions). La progression en 2014 de la masse salariale de l'État (2,7 %), en particulier, reste inférieure à celle de ses dépenses courantes.

Le montant des revenus atteint 9518,6 millions, soit 72 millions et 0,8 % seulement de plus qu'à la fin 2013. Principal moteur des recettes (60 % des impôts), l'impôt sur le revenu progresse de 1,1 %, soit au-dessous du PIB vaudois (1,9 % estimé pour 2014) et de la population du canton (1,6 % en 2014). La baisse de 10 millions (-1,5 %) de l'impôt sur le bénéfice des entreprises s'explique notamment par la réduction du taux légal intervenue en janvier 2014. Les impôts dits conjoncturels (gains immobiliers, droits de mutation, successions et donations) marquent pour leur part un net retrait de 60 millions (-11,4 %) par rapport à l'année précédente.

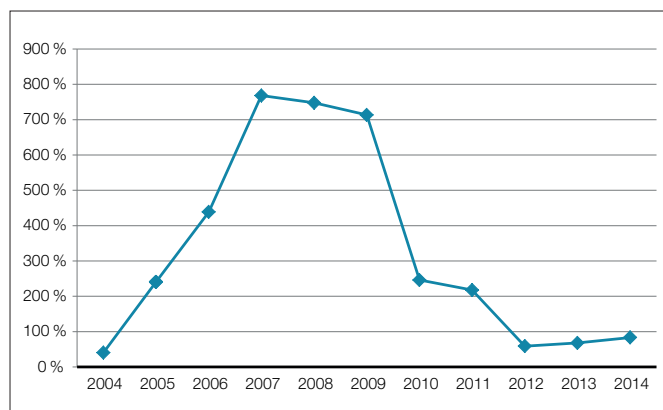
Du côté des investissements, la part nette de l'État atteint 303 millions, soit 67 millions de moins que prévu au budget, mais 62 millions de plus qu'en 2013. Mis en place dans les services il y a un an, le dispositif de pilotage des investissements les plus importants commence à déployer ses effets.

Globalement, l'État a investi en 2014 un montant brut (y compris la part de tiers) de 312 millions, octroyé de nouveaux prêts (48 millions) et de nouvelles garanties (222 millions) et pris une participation (17 millions) pour un total de 599 millions. Au final, après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton amorce une légère remontée de 475 à 575 millions. Cette situation s'explique principalement par le financement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions (180 millions) et la montée en puissance des investissements.

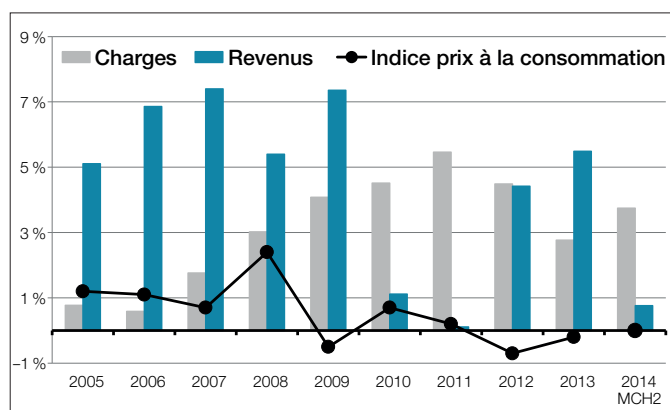
Évolution du résultat, du capital et de la dette brute



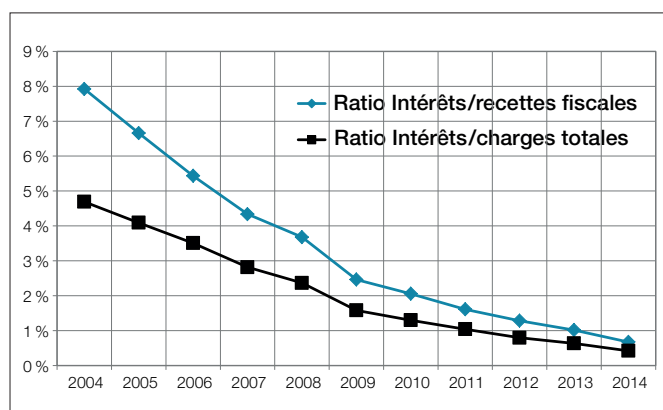
Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2014

Analyse et base de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se fondent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2014 et les comptes 2013 ».

2.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges du personnel	2 419 168 500	2 463 959 268	44 790 768	1,9 %
31	Charges de biens/services/autres charges	806 909 600	872 251 112	65 341 512	8,1 %
33	Amortissements du patrimoine administratif	167 815 000	189 926 065	22 111 065	13,2 %
34	Charges financières	68 455 400	39 342 712	-29 112 688	-42,5 %
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	46 633 400	13 227 657	-33 405 743	-71,6 %
36	Charges de transfert	4 946 831 800	5 328 294 417	381 462 617	7,7 %
37	Subventions à redistribuer	460 576 400	482 011 473	21 435 073	4,7 %
39	Imputations internes	7 032 800	7 884 299	851 499	12,1 %
	Total	8 923 422 900	9 396 897 004	473 474 104	5,3 %

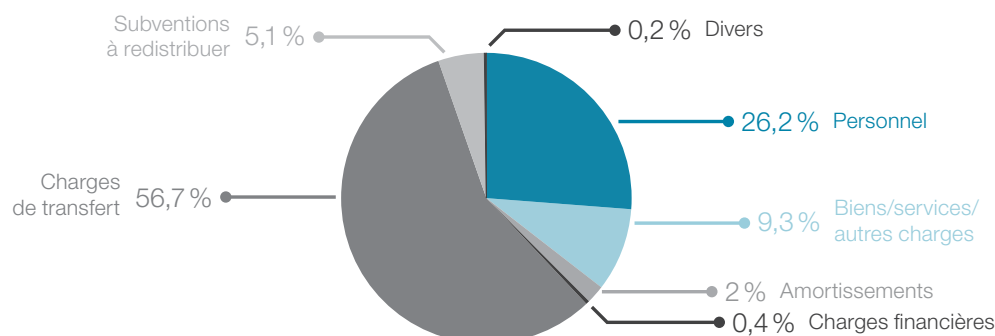
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 399 320 000	5 843 441 325	444 121 325	8,2 %
41	Patentes et concessions	97 617 600	44 046 857	-53 570 743	-54,9 %
42	Taxes et compensations	402 847 200	491 159 804	88 312 604	21,9 %
43	Revenus divers	41 916 700	47 766 438	5 849 738	14,0 %
44	Produits financiers	238 797 500	261 863 970	23 066 470	9,7 %
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	72 721 700	2 147 095	-70 574 605	-97,0 %
46	Revenus de transfert	2 226 682 300	2 338 288 417	111 606 117	5,0 %
47	Subventions à redistribuer	460 576 400	482 011 473	21 435 073	4,7 %
49	Imputations internes	7 032 800	7 884 299	851 499	12,1 %
	Total	8 947 512 200	9 518 609 678	571 097 478	6,4 %

3. Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montrent un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature :
éléments essentiels



Groupe 30 Personnel

+44,8 millions

+1,9 %

Cet écart s'explique par l'enregistrement d'un montant de 130 millions relatif à la recapitalisation de la CPEV. Cette charge, non prévue au budget, représente respectivement 65 millions à faire valoir sur l'année 2014 et 65 millions pour les années suivantes, permettant ainsi d'atteindre le montant de 1440 millions prévu par le décret du 18 juin 2013 pour la recapitalisation de la CPEV.

Le montant de 95,2 millions prévu au budget pour la CPEV/CIP n'a été utilisé que pour la partie des intérêts dus sur la créance auprès de la Caisse, soit 44 millions et 2 millions de rente-pont AVS. En conséquence, il en résulte une non-dépense de 49,2 millions avant enregistrement du montant de 130 millions.

Cette opération s'est soldée au final pour ce groupe de comptes par un dépassement de 80,8 millions compensé partiellement par des charges de personnel inférieures au budget de 36 millions en raison de vacances de postes et de remboursements des indemnités accidents et maternité, notamment 8,2 millions dans le domaine de l'enseignement et 8,5 millions dans le domaine carcéral.

Groupe 31 Biens, services et marchandises

+65,3 millions

+8,1 %

Cet écart s'explique par des frais des demandeurs d'asile en hausse par rapport au budget (+12 millions), une augmentation des amortissements des créances recouvrées au titre des frais pénéaux (+9,8 millions), des frais supplémentaires en lien avec la surpopulation carcérale (+6 millions), des indemnités versées aux avocats d'office et celles payées aux prévenus acquittés (+4 millions) et des mandats externes en lien avec la surpopulation carcérale (+3,2 millions).

Dans le domaine de l'enseignement, l'écart de +9,9 millions s'explique par la comptabilisation des frais d'excursion, voyages scolaires et camps au brut et non plus au net (+3,7 millions) ainsi que +1,8 million dû aux projets Ra&D confiés à la HEIG VD dans le cadre du programme de soutien à l'environnement économique « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

L'augmentation des prestations de logopédie privée pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans liée à l'évolution significative du nombre de bénéficiaires pour 1,9 million ainsi que les procédures de recouvrement de prêts soldées par un acte de défaut de biens, qui ont nécessité un ajustement du correctif d'actifs 2014 à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage pour 1,1 million, expliquent le solde de l'écart dans ce domaine.

Les réévaluations sur créances fiscales ont été supérieures au budget de 26 millions de même que les commissions impôt source de +4,2 millions. Les frais d'entretien d'immeubles ont été supérieurs de 5,4 millions et les prestations supplémentaires demandées par la Confédération pour les routes nationales ont augmenté de 3,8 millions.

Ces augmentations ont été atténuées partiellement par 8 millions de non-dépenses sur les charges découlant principalement de la nouvelle politique salariale de l'ACV pour 2014 qui ont été enregistrées dans les comptes des groupes 30 et 36 et par 4,3 millions de non-dépenses sur un budget centralisé pour des missions stratégiques et mesures de simplification. Le solde résiduel s'explique par des écarts inférieurs à 1 million.

Groupe 33 Amortissement du patrimoine +22,1 millions +13,2 %

Cet écart s'explique principalement par l'amortissement non planifié de la valeur fiscale des forêts (26 millions) et de terrains (24 millions) en raison de l'analyse des valeurs de reprise de ces biens lors du passage du MCH1 au MCH2. Ces charges d'amortissement non planifiées sont partiellement compensées par le nouveau mode de calcul des amortissements des investissements basé dorénavant sur les dépenses nettes et non plus sur les montants décréétés.

Groupe 34 Charges financières -29,1 millions -42,5 %

L'hypothèse retenue lors de l'élaboration budgétaire 2014 prévoyait de renouveler un ou plusieurs emprunts pour 1000 millions dont 500 millions en 2013 et 500 millions en 2014. Un emprunt public de 250 millions a été émis en fin de 3^e trimestre 2013 pour la période 2013-2033 (20 ans) au taux nominal de 2 %. Pour 2014, cet emprunt a été rouvert pour un montant de 250 millions et un nouvel emprunt à 10 ans a été effectué à un taux de 0,5 %. Au final, un volume d'emprunt en baisse et des taux également à la baisse expliquent un non-dépensé par rapport au budget de 24 millions. En outre, les intérêts rémunérateurs sur impôt à verser aux contribuables sont moindres (-5,5 millions).

Groupe 35 Attribution fonds et financements spéciaux -33,4 millions -71,6 %

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 des fonds et financements spéciaux pour les capitaux propres; les excédents de revenus constatés ne font plus l'objet d'une attribution (compte 35) destinée à équilibrer le compte de résultat, contrairement à ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget.

Groupe 36 Charges de transfert +381,4 millions +7,7 %

L'écart constaté provient essentiellement de la comptabilisation d'écritures de bouclage notamment en lien avec les amortissements des subventions à l'investissement pour 112,4 millions et la prise en charge de remboursements anticipés d'anciens emprunts contractés par diverses institutions dans le domaine de la santé et du social et des institutions spécialisées (+185,2 millions).

Enfin, comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (neutre compensée en revenus - groupe 46)	+47,5
- PC Familles et rente-pont	+31,2
- Subsidés LAMal	+25,2
- Parts communales aux gains immobiliers et à l'impôt sur les frontaliers	+20,7

- Amortissements des actions de Salines Suisses du Rhin	+11,4
- Subsidés pour les bénéficiaires des PC AVS/AI	+6,2
- Prestations versées aux assurés de l'APGM	+3,0

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Subvention pour l'amortissement et les intérêts des investissements du CHUV (changement de méthode comptable)	-24,4
- Blocage administratif des projets liés au programme « 100 millions » (-15,1 millions) et retard dans divers projets financés par les fonds (-4 millions)	-19,1
- Amortissement des subventions d'investissement (changement de méthode de comptabilisation)	-6,0
- Non-dépense relative à l'aide à la pierre et au logement compte tenu du temps de traitement des dossiers	-5,4
- Non-dépense sur les frais de fonctionnement des ORP entièrement pris en charge par le fonds fédéral de l'assurance chômage	-2,2

Groupe 37 Subventions à redistribuer +21,4 millions +4,7 %

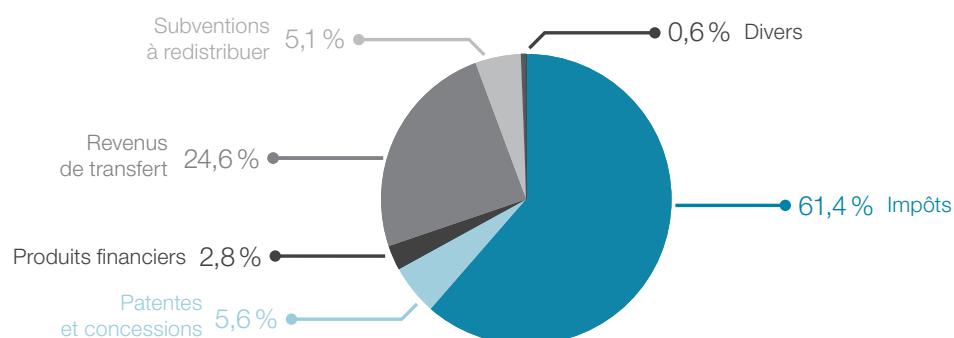
Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Néanmoins, des variations s'expliquent notamment par l'enregistrement de contributions fédérales pour les programmes bâtiments (+6,4 millions), par la hausse des subventions de la Confédération selon la LAU et redistribuées à l'Unil (+11,2 millions) et par des subventions à redistribuer aux communes dans le cadre des routes et de la mobilité (+3,8 millions).

Groupe 39 Imputations internes +0,9 million +12,1 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État, et le faible écart ne nécessite pas de commentaire particulier.

3.2 Évolution des revenus par nature

Revenus par nature : éléments essentiels



Groupe 40 Revenus fiscaux +444,1 millions +8,2 %

Le total du produit d'impôts des comptes 2014 présente un écart favorable au budget de 444,1 millions (+8,2 %). Cela s'explique notamment par l'impôt sur le revenu (+146,3 millions/+4,5 %), l'impôt sur la fortune (+124,3 millions/+26,7 %), l'impôt sur le bénéfice (+57,2 millions/+10 %), l'impôt sur le capital (+10,9 millions/+15,5 %) et l'impôt sur les gains en capital (+45,30 millions/+25,2 %). Ces impôts représentent à eux seuls 86 % de l'écart constaté.

Groupe 41 Patentes et concessions**-53,6 millions -54,9 %**

L'écart provient notamment de la non-distribution du bénéfice 2013 de la BNS en 2014 (-60,6 millions) et de 6,1 millions de revenus non budgétés au fonds de lutte contre le chômage.

Groupe 42 Taxes et compensations**+88,3 millions +21,9 %**

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse et de quelques-unes à la baisse, dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Cotisations patronales PC Familles et rente-pont	+27,4
- Remboursement part assureur CHUV	+4,3
- Rétrocession CEESV	+10,9
- Remboursement assurance RC hospitalisation	+2,0
- Revenus supplémentaires encaissés au titre des frais pénaux et de l'assistance judiciaire	+15,9
- Facturation des créances compensatrices prononcées par les autorités pénales	+2,7
- Amendes d'ordre préfectorales et radars	+3,5
- Prestations services des autos (hors service technique et immatriculations)	+2,1
- Prestations divisions étrangers, documents d'identité et état civil	+4,9
- Rétrocession EVAM	+2,0
- Comptabilisation des frais d'excursions, voyages scolaires et camps au brut et non plus au net	+5,3
- Soldes finaux des comptes d'exploitation des institutions spécialisées	+2,0
- Émoluments dus par les communes à la DGF	+2,8
- Amendes dues par les contribuables à la DGF	+3,0

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Émoluments des poursuites et faillites et du registre du commerce	-2,0
- Frais de pension de l'établissement de détention pour mineurs (EDM) à Palézieux	-2,0

Groupe 43 Revenus divers**+5,9 millions +14,0 %**

Écarts multiples dus notamment à des prestations complémentaires facturées ou remboursées non prévues au budget (+6,6 millions), dont notamment l'appui gendarmerie pour la refacturation de prestations lors de manifestations (+2,6 millions). En sus, la variation de stock de la CADEV (+1,8 million) ainsi que le remboursement par l'EVAM de la créance de l'État de Vaud à la suite d'une vente d'immeuble (dissolution correctif d'actif +1,2 million) incrémentent encore cet écart auquel une baisse de la facturation aux abris PC doit être retranchée en vertu d'un changement de méthode comptable (-3,7 millions).

Groupe 44 Produits financiers**+23,1 millions +9,7 %**

Cet écart favorable par rapport au budget provient de revenus supplémentaires s'expliquant par +31,2 millions d'agios sur des emprunts contractés, +6,2 millions d'intérêts des créances, +4,7 millions de revenus des dividendes REH (Romande Énergie Holding SA), la vente des actions de Saline de Bex et +2,1 millions de la vente des parcelles appartenant à l'État.

Ces revenus supplémentaires sont partiellement compensés par un manco technique sur le revenu des amortissements et intérêts du CHUV (+24,4 millions), après le changement de mode de calcul des amortissements sur les investissements.

Groupe 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux -70,6 millions -97,0 %

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 des fonds et financements spéciaux pour les capitaux propres ; les excédents de charges constatés ne font plus l'objet d'une attribution (compte 45) destinée à équilibrer le compte de résultat, contrairement à ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget.

Groupe 46 Revenus de transfert +111,6 millions +5,0 %

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse, quelques-unes à la baisse, dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (cf. groupe de comptes 36)	+47,5
- Facture sociale (participation des communes)	+19,8
- Participation fédérale aux charges des PC AVS/AI	+6,8
- Remboursement des ESE (établissements socio-éducatifs) et des MIS (mesures d'insertion sociale)	+4,8
- Versement du CHUV initialement prévu dans le compte 4535	+2,0
- Revenus des indus RI	+1,9
- Subvention de l'ODM en lien avec l'afflux des réfugiés	+2,5
- Hausse des recettes provenant des communes en lien avec l'augmentation des dépenses des entreprises de transport public	+6,4
- Part à l'impôt fédéral direct (y c. paiement volontaire des contribuables dans l'année courante)	+21,4
- Part du produit à l'impôt anticipé (IA)	+8,0
- Conférence Syrie (participation Confédération)	+3,9

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Subventions de la Confédération en raison du retard pris dans les projets liés au fonds pour l'énergie	-2,3
- Frais de fonctionnement des ORP	-6,1
- Autres revenus en lien avec les dépenses ou comptabilisés dans d'autres groupes de comptes que le 46 (application du plan de compte MCH2)	-5,0

Groupe 47 Subventions à redistribuer +21,4 millions +4,7 %

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 49 Imputations internes +0,9 million +12,1 %

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier.

4. Écarts entre les comptes 2014 et les comptes 2013

4.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Comptes 2014	Comptes 2013	Variation	(%)
30	Charges du personnel	2 463 959 268	3 014 999 640	-551 040 372	-18,3%
31	Charges de biens/services/autres charges	872 251 112	817 834 629	54 416 483	6,7%
33	Amortissements du patrimoine administratif	189 926 065	170 788 205	19 137 861	11,2%
34	Charges financières	39 342 712	59 164 902	-19 822 190	-33,5%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	13 227 657	52 620 257	-39 392 600	-74,9%
36	Charges de transfert	5 328 294 417	4 756 088 817	572 205 600	12,0%
37	Subventions à redistribuer	482 011 473	464 154 489	17 856 985	3,8%
39	Imputations internes	7 884 299	7 113 799	770 499	10,8%
	Total	9 396 897 004	9 342 764 737	54 132 266	0,6%
	Revenus (en francs)	Comptes 2014	Comptes 2013	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 843 441 325	5 825 876 209	17 565 116	0,3%
41	Patentes et concessions	44 046 857	104 343 670	-60 296 813	-57,8%
42	Taxes et compensations	491 159 804	440 133 527	51 026 278	11,6%
43	Revenus divers	47 766 438	52 967 274	-5 200 836	-9,8%
44	Produits financiers	261 863 970	228 614 530	33 249 440	14,5%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	2 147 095	50 559 859	-48 412 765	-95,8%
46	Revenus de transfert	2 338 288 417	2 272 671 294	65 617 123	2,9%
47	Subventions à redistribuer	482 011 473	464 154 489	17 856 985	3,8%
49	Imputations internes	7 884 299	7 113 799	770 499	10,8%
	Total	9 518 609 678	9 446 434 651	72 175 027	0,8%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2014 et 2013)

Groupe 30 **Personnel** **-551 millions** **-18,3%**

L'écart provient principalement de la recapitalisation de la CPEV pour une différence de -611,6 millions, soit 176 millions en 2014 (recapitalisation 130 millions et intérêts 44 millions et rente-pont 2 millions) contre 787,6 millions en 2013 (recapitalisation 735 millions et intérêts 52,6 millions).

L'écart résiduel de +60,6 millions découle des augmentations annuelles ainsi que de l'évolution des effectifs d'une année à l'autre.

Groupe 31 **Biens, services et marchandises** **+54,4 millions** **+6,7%**

Comme chaque année, l'écart provient d'une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse pour ce groupe de comptes. Les augmentations principales sont :

Pour le domaine de l'enseignement : à la DGEP (+6,5 millions), la comptabilisation des frais d'excursions, voyages scolaires et camps s'effectue au brut et non plus au net ; à la DGES (+2,5 millions) en raison de l'équipement des nouveaux locaux de la HESAV à César-Roux 19 et à la HEIG VD pour 0,6 million et aux projets Ra&D confiés à la HEIG VD dans le cadre du programme de soutien à l'environnement économique « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » pour 0,7 million ; au SESAF (+1,4 million) dû

à l'augmentation des prestations de logopédie privée pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans liée à l'évolution significative du nombre de bénéficiaires pour 0,5 million et aux procédures de recouvrement de prêts soldés par un acte de défaut de biens et ajustement du correctif d'actif 2014 à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage pour 0,9 million.

On relèvera également une augmentation des amortissements des créances recouvrées au titre des frais pénaux (+6,5 millions), des frais supplémentaires en lien avec la surpopulation carcérale (+3 millions), des indemnités versées aux avocats commis d'office et celles payées aux prévenus acquittés (+2,9 millions), des mandats externes pour la surpopulation carcérale (+3,4 millions), une augmentation des dépenses financées par les fonds (+3,9 millions), une augmentation des frais des demandeurs d'asile (+4,6 millions), l'effet d'une dissolution de correctif d'actif en 2013 (+1,4 million) et des indemnités aux avocats d'office et aux experts (+1,6 million).

Enfin, les réévaluations sur créances fiscales ont été supérieures de 5,9 millions à l'année précédente, la maintenance informatique a augmenté de 2,8 millions suite à des achats importants de licences courant 2013, les frais d'entretien d'immeubles ont été supérieurs de 2,7 millions, ainsi que la variation des stocks CADEV (+2,2 millions). Le solde résiduel des écarts à la hausse provient de montants inférieurs à 1 million. A contrario, les charges pour le service hivernal ont diminué de 5,2 millions suite à un hiver moins rigoureux en 2014 qu'en 2013.

Groupe 33 Amortissements du patrimoine 19,1 millions +11,2 %

Cet écart s'explique principalement par l'amortissement non planifié de la valeur fiscale des forêts (26 millions) et des terrains (24 millions) en raison de l'analyse des valeurs de reprises de ces biens lors du passage du MCH1 au MCH2. Ces charges d'amortissement non planifiées sont partiellement compensées par le nouveau mode de calcul des amortissements des investissements basés dorénavant sur les dépenses nettes et non plus sur les montants décrétés (-30,1 millions).

Groupe 34 Charges financières -19,8 millions -33,5 %

Les charges d'intérêt en 2014 ont été moins importantes qu'en 2013 (-21,8 millions), ce qui s'explique par un volume d'emprunt inférieur et des taux d'intérêt pour le renouvellement d'emprunts peu élevés sur les marchés financiers. Les frais d'émission sont en hausse de +2 millions.

Groupe 35 Attribution fonds et financements spéciaux -39,4 millions -74,9 %

L'écart constaté provient principalement de la modification des principes de comptabilisation MCH2 des fonds pour les capitaux propres, les excédents de revenus constatés ne font plus l'objet d'une attribution (compte 35) destinée à équilibrer le compte de résultat.

Groupe 36 Charges de transfert +572,2 millions +12,0 %

L'écart constaté provient, d'une part, de la comptabilisation d'écritures de bouclage notamment en lien avec les amortissements des subventions à l'investissement pour 112,4 millions et la prise en charge de remboursements anticipés d'anciens emprunts contractés par diverses institutions dans le domaine de la santé, du social et des institutions spécialisées (+185,2 millions) et, d'autre part, de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (neutre compensée dans le groupe 46) +18,8
- Nombreux projets en lien avec le fonds pour l'énergie lancés en 2014 +4,2

- Augmentation du nombre d'étudiants hors canton (AIU et AHES) et augmentation des subventions à l'Unil et à la HEP	+17,3
- Dépenses fonds activités culturelles et théâtrales	+4,9
- Amortissements des actions de Salines Suisses du Rhin	+11,4
- Subsidés pour les bénéficiaires des PC AVS/AI	+6,2
- Prestations versées aux assurés de l'APGM	+3,0
- Effets financiers de la convention collective de travail du secteur social; subvention à une fondation à l'intention des élèves sourds à la suite du retrait du financement de cette mesure par l'assurance invalidité; augmentation du nombre de demandes de prise en charge en crèches et garderies à l'intention des enfants en situation de handicap	+4,7
- Social (subsidés LAMal, PC AVS/AI, PC Familles et rente-pont, RI notamment)	+99,7
- Santé	+63,7
- Participation cantonale (qualité du paysage)	+20,2
- Prestations versées aux assurés de l'APGM	+3,4
- Projets financés par le préfinancement « Industrie et innovations »	+2,8
- Subvention aux institutions d'accueil de jour (FAJE)	+9,8
- Subvention aux entreprises de transport public	+17,0
- Amortissement des subventions d'investissement (changement de méthode comptable)	+14,1

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Subvention pour l'amortissement et les intérêts des investissements du CHUV (changement de méthode comptable)	-24,4
- Diminution du coût moyen des bourses délivrées sur l'exercice 2014 et augmentation du nombre de refus	-1,4

Groupe 37 Subventions à redistribuer

+17,9 millions

+3,8 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Néanmoins, les variations s'expliquent principalement par l'enregistrement de subventions de la Confédération pour le programme bâtiment en 2014 et par l'augmentation de la mobilité des étudiants (AIU) et la hausse de l'enveloppe fédérale pour la LAU ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants et la réévaluation de certains forfaits unitaires.

Groupe 39 Imputations internes

+0,8 million

+10,8 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État, et l'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier.

4.3 Évolution des revenus par nature

Groupe 40 Revenus fiscaux

+17,6 millions

+0,3 %

Les principales évolutions à la hausse de plus de 10 millions proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+37,5 millions/+1,1 %) et de l'impôt sur la fortune (+59,4 millions/+11,2 %). Les effets à la baisse de plus de 10 millions concernent l'impôt source (-12,7 millions/-6,7 %), l'impôt sur le bénéfice (-9,7 millions/-1,52 %) et l'impôt sur le capital (-9,7 millions/-10,8 %), les gains en capital (-17,5 millions/-7,2 %), les droits de mutation (-18,5 millions/-10,8 %) et les impôts sur les successions et les donations (-23,9 millions/-22 %).

Enfin, l'évolution du parc de véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier, notamment en raison de la suppression du rabais sur les filtres à particules des nouveaux véhicules (+2,4 millions/+1,1 %).

Groupe 41 Patentes et concessions -60,3 millions -57,8 %

L'écart provient notamment de la non-distribution du bénéfice 2013 de la BNS en 2014 (-66,6 millions) et de 5,8 millions de versements de la Loterie Romande attribués au fonds de lutte contre le chômage.

Groupe 42 Taxes et compensations +51 millions +11,6 %

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Cotisations patronales PC Familles et rente-pont (y c. dissolution transitoires)	+18,2
- Remboursement part assureur CHUV	+2,4
- Rétrocession CEESV	+2,8
- Remboursement RC hospitalisation	+2,0
- Revenus supplémentaires encaissés au titre des frais pénaux et de l'assistance judiciaire	+5,8
- Facturation des créances compensatrices prononcées par les autorités pénales	+4,2
- Amendes d'ordre préfectorales et radars	+3,5
- Comptabilisation des frais d'excursions, voyages scolaires et camps au brut et non plus au net (changement de méthode comptable)	+4,6
- Tarifs concordataires	+3,2
- Prestations de services en matière de maintenance d'applications, d'hébergement, de téléphonie et de gestion de réseau payées par des entités publiques et parapubliques	+2,6
- Remboursements de tiers auparavant comptabilisés sous revenus divers	+2,0

Groupe 43 Revenus divers -5,2 millions -9,8 %

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse. On relèvera notamment : les effets en lien avec les contributions de remplacement abris PC (-4,1 millions) partiellement compensés par la facturation des prestations appui gendarmerie (+2,1 millions), le service hivernal refacturé aux communes (-2,1 millions), des revenus supplémentaires résultant de l'exploitation facturée sur l'année et des recettes sur certains fonds (-1,4 million).

Groupe 44 Produits financiers +33,2 millions +14,5 %

Les revenus supplémentaires en 2014 s'expliquent principalement par la comptabilisation des agios sur les nouveaux emprunts en 2014 (+31,2 millions). Enfin, les contrats concernant les aires de repos ont été renégociés et ont généré des recettes supplémentaires de 1,5 million.

Groupe 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux -48,4 millions -95,8 %

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 des fonds pour les capitaux propres ; les excédents de charges constatés ne font plus l'objet d'une attribution (compte 45) destinée à équilibrer le compte de résultat.

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse, quelques-unes à la baisse, dont les principales, égales ou supérieures à 2 millions, sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (cf. groupe de comptes 36)	+18,8
- Facture sociale (participation des communes)	+28,0
- Participation fédérale aux charges des PC AVS/AI	+11,9
- Remboursement des ESE (établissements socio-éducatifs) et des MIS (mesures d'insertion sociale)	+3,7
- Versement du CHUV auparavant comptabilisé dans le compte 4535	+2,0
- Revenus des indus RI	+6,9
- Subvention de l'ODM en lien avec l'afflux des réfugiés	+3,5
- Hausse des recettes provenant des communes en lien avec l'augmentation des dépenses des entreprises de transport public	+6,4
- Participation fédérale forfaitaire pour les subsides LAMal	+6,4
- Subventions fédérales nouvelle répartition des contributions fédérales (entre les comptes 4610 et 4701) avec une forte augmentation des montants liés à une participation cantonale (qualité du paysage)	+16,8
- Conférence Syrie (participation Confédération)	+4,6

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Impôt fédéral direct (IFD)	-44,0
------------------------------	-------

Entre les comptes 2014 et 2013, le produit de cet impôt diminue par le fait que l'année 2013 avait enregistré des éléments exceptionnels touchant l'IFD de personnes morales.

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

(En francs)	2014
Charges extraordinaires	121 110 283
Revenus extraordinaires	80 584 153
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	-40 526 130

5.1 Charges extraordinaires

Sont comptabilisées en 2014 dans les charges extraordinaires 6 écritures d'attributions à des préfinancements pour un total de 120,95 millions, soit respectivement 35 millions pour de futurs investissements stratégiques immobiliers, 9 millions pour les pôles de développement industriel et 9 millions pour la formation professionnelle, 12,95 millions pour le pôle muséal et enfin 55 millions pour les demandes de crédits d'investissement pour la patinoire de Malley (30 millions) et des remontées mécaniques et tourisme 4 saisons (25 millions) dans le cadre de la candidature du Canton pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse.

Ont également été enregistrés comme charges financières extraordinaires des différences de caisses, de même que le paiement d'une créance fiscale en échange d'une œuvre d'art (dation). Les charges diverses enregistrent quant à elles des moins-values sur des positions du bilan et les charges du personnel des arrondis mensuels sur le paiement des salaires.

5.2 Revenus extraordinaires

Sont comptabilisés en 2014 dans les revenus extraordinaires 57,6 millions dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, et cela pour la quatrième année consécutive, la dissolution d'un passif pour un litige (4,6 millions), des reports de crédits non utilisés pour un total de 12,8 millions, notamment la dissolution partielle du report de crédit pour 11,2 millions de la nouvelle politique salariale et des prélèvements sur des préfinancements destinés à compenser les charges d'investissement sur des objets préfinancés pour 4 millions.

Au final, le compte de résultat extraordinaire présente pour l'année 2014 des charges extraordinaires de 121,1 millions en raison d'attributions à des préfinancements, des revenus extraordinaires de 80,6 millions et un excédent de charges calculé de 40,5 millions.

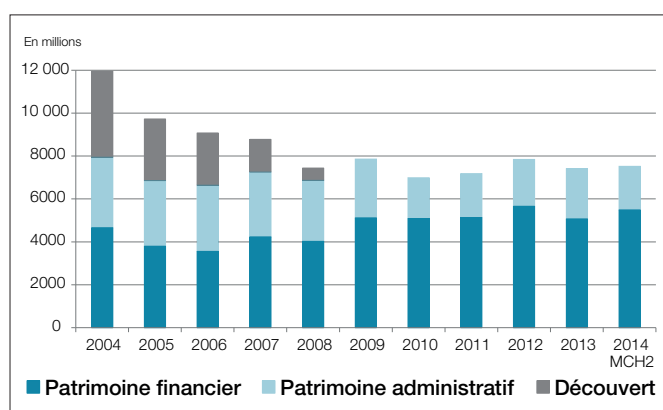
6. Analyse du bilan au 31 décembre 2014

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant qu'appui de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre pour garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2004 à 2014



6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	5 490 501 401	4 796 609 971	693 891 430	14,5 %
100 Disponibilités et placements à court terme	2 183 354 247	1 456 608 859	726 745 388	49,9 %
101 Créances	2 151 770 191	2 106 843 104	44 927 087	2,1 %
102 Placements financiers à court terme	500 000 000	600 000 000	-100 000 000	-16,7 %
104 Actifs de régularisation	421 381 018	403 760 357	17 620 661	4,4 %
106 Marchandises, fournitures et travaux et en cours	16 878 885	15 302 151	1 576 733	10,3 %
107 Placements financiers	177 135 413	176 746 420	388 993	0,2 %
108 Immobilisations corporelles	39 981 648	37 349 079	2 632 568	7,0 %
14 Patrimoine administratif	2 023 671 695	2 010 680 821	12 990 874	0,6 %
140 Immobilisations corporelles	1 191 467 845	1 081 740 382	109 727 463	10,1 %
142 Immobilisations incorporelles	34 537 363	30 614 033	3 923 330	12,8 %
144 Prêts	386 541 848	391 091 266	-4 549 418	-1,2 %
145 Participations, capital social	9 011 975	9 372 475	-360 500	-3,8 %
146 Subventions d'investissements	402 112 664	497 862 665	-95 750 001	-19,2 %
Total	7 514 173 096	6 807 290 792	706 882 304	10,4 %

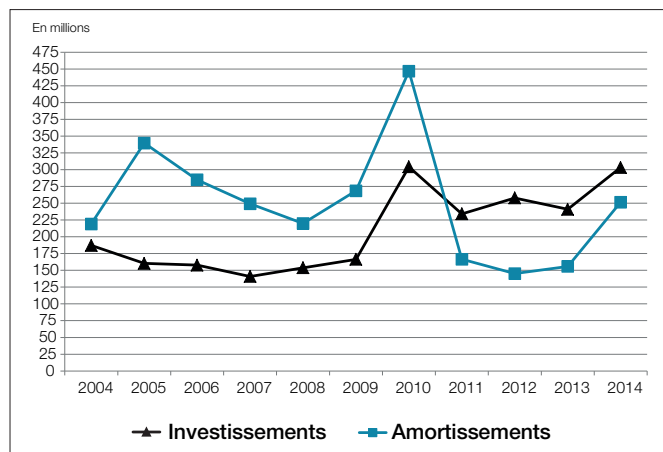
La variation du total de l'actif s'explique principalement par des disponibilités et des placements en augmentation, notamment des liquidités pour 277 millions et des placements pour 350 millions.

6.3 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Routes	46 660 578		
Bâtiments et constructions	208 982 784		
Forêts	575 410		
Mobilier et installations	445 745		
Autres investissements corporels	6 473 927		
Immobilisations corporelles	263 138 445	-	263 138 445
Logiciels	22 355 179		
Autres investissements incorporels	263 800		
Immobilisations incorporelles	22 618 978	-	22 618 978
Subventions d'investissement acquises	-	2 123 262	2 123 262
Propres subventions d'investissement	19 683 854		19 683 854
Subventions d'investissement à redistribuer	6 088 323	6 088 323	-
Total des dépenses du budget d'investissement	311 529 599	8 211 585	307 564 539
Prêts	17 948 350		17 948 350
Propres subventions d'investissement	29 583 710	53 323	29 530 387
Total déboursements prêts	47 532 060	53 323	47 478 737
Participations et capital social	17 000 200	360 500	16 639 700
Total investissements participations	17 000 200	360 500	16 639 700
Total des comptes d'investissement	376 061 860	8 625 408	371 682 976

La part nette des dépenses du budget d'investissement de l'État atteint 303 millions, soit 67 millions de moins que prévu au budget, mais 62 millions de plus qu'en 2013. Figurent parmi les tranches nettes réalisées en 2014 les routes cantonales (38 millions), le CHUV (46 millions), le Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (16 millions), le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (11 millions) ou encore l'acquisition des deux bâtiments Riponne et Montbenon (64 millions). L'État a également octroyé de nouveaux prêts pour 48 millions et pris une participation pour 17 millions.

Dépenses d'investissement et d'amortissement



6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013	Variation	(%)
20 Capitaux de tiers	5 921 809 787	5 424 181 775	497 628 012	9,2 %
200 Engagements courants	1 746 239 387	1 934 194 858	-187 955 471	-9,7 %
201 Engagements financiers à court terme	725 694 145	173 599 563	552 094 582	318,0 %
204 Passifs de régularisation	1 359 808 876	1 083 229 605	276 579 271	25,5 %
206 Engagements financiers à long terme	2 073 543 461	2 215 761 247	-142 217 786	-6,4 %
208 Provisions à long terme	764 327	794 553	-30 226	-3,8 %
209 Eng. financ. spéciaux et fonds capitaux de tiers	15 759 591	16 601 950	-842 359	-5,1 %
29 Capital propre	1 592 363 309	1 383 109 017	209 254 292	15,1 %
290 Engagements financ. spéciaux sous capital propre	139 909 783	136 578 983	3 330 800	2,4 %
291 Engagements fonds	86 970 667	79 147 572	7 823 094	9,9 %
293 Préfinancements	623 563 853	506 650 000	116 913 853	23,1 %
299 Capital au 1 ^{er} janvier	660 732 462	539 654 350	121 078 112	22,4 %
Compte de résultat, résultat net	81 186 545	121 078 112	-39 891 568	-32,9 %
Total	7 514 173 096	6 807 290 792	706 882 304	10,4 %

L'analyse des postes du passif met en évidence des engagements courants en baisse, notamment une diminution de 242 millions des débiteurs momentanément créanciers. Les passifs transitoires sont en augmentation de 277 millions, en raison d'écritures de bouclage pour 185 millions et 81 millions pour l'IFD.

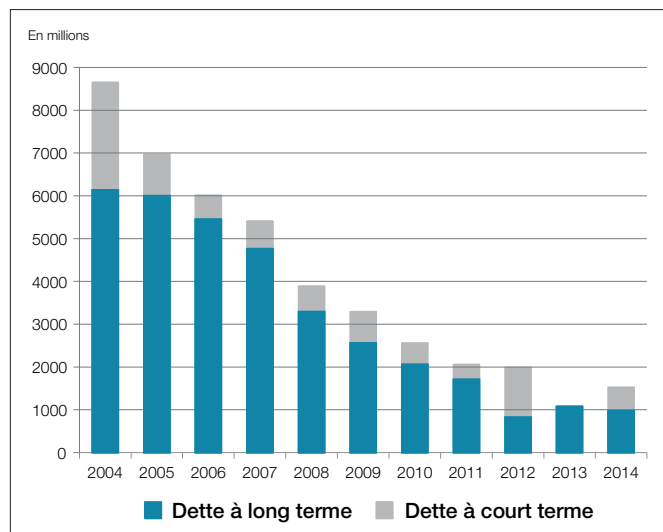
Les engagements financiers à court terme et à long terme ont augmenté de 410 millions, en raison de la conclusion de deux nouveaux emprunts pour 450 millions. La différence sur ces engagements s'explique par un montant de 130 millions comptabilisé en fin d'année pour la recapitalisation de la CPEV et un versement en 2014 de 180 millions à cette même caisse.

Le capital propre augmente de 209,3 millions en raison d'attribution aux préfinancements pour 121 millions, du résultat net de l'exercice pour 81,2 millions et d'attributions à des financements spéciaux et à des fonds pour 9,4 millions. Enfin, le capital propre a enregistré des prélèvements pour 6,2 millions.

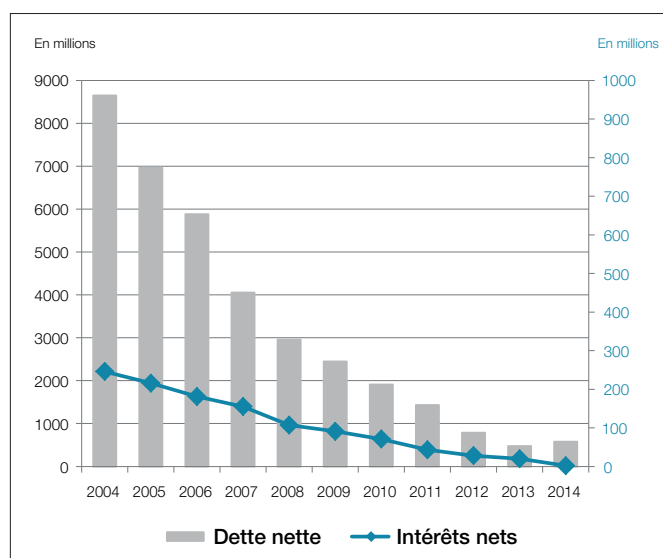
7 Dette

Au final, après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton amorce une légère remontée de 475 à 575 millions. Au vu des conditions attractives sur les marchés et des besoins de financement à long terme, un emprunt public de 250 millions a été émis en fin de 3^e trimestre 2013 pour la période 2013-2033 (20 ans) au taux nominal de 2 %. Pour 2014, cet emprunt a été rouvert pour un montant de 250 millions et un nouvel emprunt de 200 millions à 10 ans a été contracté à un taux de 0,5 %. Les montants sous placement sont en augmentation ; ils s'élèvent à 950 millions au 31 décembre 2014, contre 600 millions une année auparavant.

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
Compte de charges et de produits extraordinaires	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
Compte de résultat	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.
Compte des investissements	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
Comptes de fonctionnement	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Excédent/découvert au bilan	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Préfinancement	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.
Structure de l'actif	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif.
Structure du passif	Comprend les capitaux de tiers et le capital propre.

Sigles et abréviations

AFC	Administration fédérale des contributions
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
AI	Assurance invalidité
AIU	Accord intercantonal universitaire
APGM	Assurance cantonale perte de gain maladie
CADEV	Centrale d'achats de l'État de Vaud
CEESV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIP	Caisse intercommunale de pension
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
HEP	Haute École pédagogique du canton de Vaud
HESAV	Haute École de santé Vaud
HES-SO	Haute École spécialisée de Suisse occidentale
IFD	Impôt fédéral direct
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (N° 2)
ODM	Office fédéral des migrations (devenu le Secrétariat d'État aux migrations, SEM, en 2015)
ORP	Offices régionaux de placement
PC AVS/AI	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
PIB	Produit intérieur brut
RI	Revenu d'insertion

